

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF



**SAS MAS JEREMIE
LABORIE EVE**

**Jérémie MAS Eve LABORIE
Commissaires de Justice
Associés**

3 Rue Guibal
34500 BEZIERS
Tél 04 67 28 43 00
e.mail: scp.eric.baldy@nuissier-
justice.fr
Banque IBAN FR76 1660 7004
4968 2963 8583 742 BIC
CCBPFRRPPPG

No Acte : 170196_15
Réf. : 20220081/YC/NA

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE VINGT DEUX SEPTEMBRE**

Maître GALY Michel Mandataire Judiciaire domicilié 47 Avenue Jean
Moulin 34500 BEZIERS

ayant pour avocat S.E.L.A.R.L. M3C Avocats Associés (case 8) dont le
siège est à 16 Place Jean Jaurès - BP 54016 34545 BEZIERS CEDEX

Ma exposé:

= Que par ordonnance rendue par Monsieur Le Président du Tribunal
judiciaire de BEZIERS en date du 4 août 2022, je suis autorisée à pénétrer
sur la parcelle cadastrée section AC numéro 708 à SAINT PONS DE
THOMIERES, 58 Grand Rue et ce aux fins de dresser procès-verbal
descriptif ainsi que les expertises requises en pareille matière.

= Qu'il me requiert d'y procéder,

SUR QUOI

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
Je, Eve LABORIE
Commissaire de Justice Associée,
3 rue Guibal,
34500 BEZIERS

SOUSSIGNE

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Me suis transportée ce jour sur la parcelle cadastrée section AC numéro 708
à SAINT PONS DE THOMIERES, 58 Grand Rue.

Où étant en présence de [REDACTED] porteur des clés,
de Monsieur GUEROLA Jérôme, serrurier, et du Cabinet BOGUET, expert,
j'ai constaté ce qui suit :

Rez-de-chaussée :

Local commercial :

Un local commercial vide composé d'un sas d'entrée et de deux pièces

Entrée :

Soi : carrelage.

Murs : peints.

Plafond : dalles de plafond.

Une ouverture donnant sur la Grand Rue.

Pièce de gauche :

Sol : carrelage.

Murs : en partie peints et tapissés.

Plafond : dalles de plafond.

Une ouverture donnant sur la Grand Rue.

Pièce de droite :

Sol : carrelage.

Murs : en partie peints et tapissés.

Plafond : dalles de plafond.

Une ouverture donnant sur le sas d'entrée.

WC :

Sol : carrelage.

Murs : peints.

Ballon d'eau : l'eau a été coupée me déclare le propriétaire.

Entrée rue de la Voûte, numéro 2 :

Sol : carrelage.

Murs : tapissés.

Au fond du couloir, un cagibi est présent.

Premier étage :

Hall d'entrée :

Sol : parquet.

Murs : tapissés.

Plafond : peint.

Première pièce à droite :

Sol : parquet.

Murs : peints.

Plafond : lambris.

Une fenêtre ouvrant sur la rue la Voûte.

Un chauffage électrique et une cheminée.

Toilettes :

Sol : parquet.

Murs : tapissés.

Plafond : peint.

Un lavabo et un WC.

Première pièce avec une fenêtre donnant sur la Grand Rue :

Sol : parquet.

Murs : tapissés.

Plafond : tapissé.

Un chauffage électrique.

Deuxième pièce avec une fenêtre donnant sur la Grand Rue :

Sol : parquet.

Murs : tapissés.

Plafond : tapissé.

Un chauffage électrique et une cheminée.

Cage d'escalier menant au deuxième étage :

Murs : tapissés.

Deuxième étage :

Hall d'entrée :

Sol : tomettes.

Murs : tapissés.

Plafond : lambris.

Pièce au fond donnant sur la Grand Rue :

Sol : tomettes.

Murs : tapissés.

Plafond : peint.

Une ouverture sur la Grand Rue.

Pièce à droite, une fenêtre donnant sur la rue de la Voûte :

Sol : tomettes.

Murs : tapissés.

Plafond : lambris.

Pièce à droite, une fenêtre donnant sur la rue de la Voûte :

Sol : tomettes.

Murs : tapissés.

Plafond : lambris.

Un placard avec à l'intérieur un point d'eau.

Une cheminée en marbre.

Pièce de gauche, ouverture donnant sur la Grand Rue :

Sol : tomettes.

Murs : tapissés.

Plafond : peint.

Une cheminée en marbre.

Un placard.

Grener :

Sol : plancher.

Murs : en crépi.

Toit : en charpente.

Au présent procès-verbal sont annexés :

- Une vue Géoportail de la parcelle concernée
- Etat des diagnostics immobiliers établis par le Cabinet Boguet
- Cent dix huit photographies prises de mes constatations

Ces photographies prises au moyen d'un appareil numérique sont certifiées conforme à la réalité et non modifiées par un quelconque procédé technique.

Ces constatations effectuées, je me suis retirée,

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Durée des opérations : 1 Heure.

UNE COPIE CONFUS





DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : [REDACTED]

: n 21469/2022

**Bien :** Maison individuelle**Adresse :**58 Grand Rue
34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES**Numéro de lot :****Référence Cadastre :** AC - 708

PROPRIÉTAIRE

DEMANDEUR

SAS MAS Jérémie LABORIE Eve
3 Rue Guibal
34500 BÉZIEERS**Date de visite :** 22/09/2022**Opérateur de repérage :** BOGUET geoffroy

Rapport N : [REDACTED]



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 6000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 776 00023 - Code NAF 7120 B
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592536604
 Agrément DGNBR n° T340358 S2

SAS MAS JÉRÉMIE LABORIE E.V.
 3 Associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIEERS
 Tél. : 04 67 30 43 00 - Fax : 04 67 30 43 01

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

Rapport N [REDACTED]

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle Nombre de pièces : 10	Réf. Cadastre : AC - 708
Adresse : 58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : [REDACTED]	Date du permis de construire : Non communiquée Date de construction : Antérieure au 1er janvier 1949

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils n'en contiennent pas.

ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de termites le jour de la visite.

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :
208,500 m²

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la production d'électricité à domicile</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la production d'électricité</small>
Consommation conventionnelle : 242 kWh_{ep}/m².an	Estimation des émissions : 8 kg_{CO₂}/m².an

DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt)

Rapport N [REDACTED]

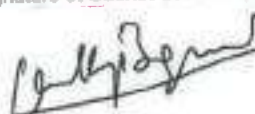


BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 2000 €
 1° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
 Membre de l'UNECTIP : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
 Agrément DGSIR n° T340358 B2

1/1
SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 Huisseries de qualité associées
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél. 04 67 30 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8

Note de Synthèse

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGES DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT
ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI**Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : maison individuelle Cat. du bâtiment : habitation (Maisons individuelles) Nombre de locaux : 10 Référence Cadastre : AC - 708 Date du Permis de Construire : Non communiquée Adresse : 58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES	Propriété de : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : SAS IAS Jérémie LABORIE Eve Adresse : 3 Rue Guibal 34500 BÉZIERES Qualité : Etude HUISSIERS	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : [REDACTED] Le repérage a été réalisé le : 22/09/2022 Par : BOGUET geoffroy N° certificat de qualification : C0398 Date d'obtention : 27/09/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT 24 Rue Henri IV 81100 CASTRES Date de commande : 20/09/2022	Date d'émission du rapport : 07/10/2022 Accompagnateur : L'huissier Laboratoire d'Analyses : Eurofine Analyse pour le Bâtiment Sud Adresse laboratoire : 75 chemin de Sommières 30310 VERGÈZE Numéro d'accréditation : 1 - 6922 Organisme d'assurance professionnelle : AXA Adresse assurance : 313 terrasse de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 10592956604 Date de validité : 31/12/2022
B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise : 	Date d'établissement du rapport : Fait à SETE le 07/10/2022 Cabinet : CABINET GEOFFROY BOGUET Nom du responsable : BOGUET Geoffroy Nom du diagnostiqueur : BOGUET geoffroy

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Rapport N° [REDACTED]

BASSIN DE TRAV DIAGNOSTICS IMMOBILIERE - BURL en capital de 8000 €
N° SIRET - SETE 501 426 770 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés de Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 18592956604
Agrément DGNBR n° T340358 62SAS IAS JÉRÉMIE LABORIE EVE
Huissiers de justice associé
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERES
Tél. 04 67 31 04 04 - Fax 04 67 31 04 05

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	8
COMMENTAIRES.....	8
ELEMENTS D'INFORMATION	8
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	9
ANNEXE 2 – CROQUIS	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	14
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	15
ATTESTATION(S)	17

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – IURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SEITE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1069200004
Agrément DGNSR n° T340358 Sa

2/21
SAS MAJEREMIE-LABORIE EVE
QUALITE PER
Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 38 43 00 - Fax : 04 67 28 80 00


D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils n'en contiennent pas.

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Élément	Zone	Matériau / Produit	Liste
7	PASSE	1er	Plancher	Sol	Béton - l'arquet, revêtement plastique	B

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
19		3ème	Strucuration du plancher.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

AUCUN

Rapport N°



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 2000 €
 N° SIRET : 5275 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une autorisation professionnelle AXA 1059290604
 Agrément DGNSR n° T340358 Sz

SAS MAJEREMIE LABORIE EVE
 Experts de justice associés
 3 Rue Guibar - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment, eaux pluviales, eaux usées, conduits de toiture.

Rapport N°



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURI, au capital de 6000 €
N° SIRET : SEITE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une association professionnelle AXA 10592856804
Agrément DGSNR n° T340358 S2

4/21

LABORIE EVE
Associés de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 03 67 70 91 00 - Fax : 03 67 28 00 5

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 22/09/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

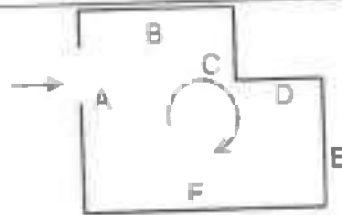
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLÉS DU REPERAGE

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL en capital de 2000 €
N° SIRET : 5275 501 526 770 89023 - Code NAF 7120 B-
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582956804
Agrément DQNSR n° T340358 S2




CHAMBRE D'EXPERTS IMMOBILIERS DE LA REGION OCCITANE

Associés : Jérémie Laborie Eve

Avocats : Avocats de Justice Associés

34500 BEZIERS

LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Étage	Visitée	Justification
1	Entrée dégagement	RDC	OUI	
2	Pièce n°1	RDC	OUI	
3	Pièce n°2	RDC	OUI	
4	Pièce n°3	RDC	OUI	
5	Débarras	RDC	OUI	
6	wc n°1	RDC	OUI	
7	Pallier	1er	OUI	
8	Dégagement n°1	1er	OUI	
9	Pièce n°4	1er	OUI	
10	Pièce n°5	1er	OUI	
11	WC n°2	1er	OUI	
12	Pièce n°6	1er	OUI	
13	Dégagement n°2	2ème	OUI	
14	Pièce n°7	2ème	OUI	
15	Pièce n°8	2ème	OUI	
16	Pièce n°9	2ème	OUI	
17	Greliers	3ème	OUI	
18	Pièce n°10	3ème	OUI	
19	Pièce n°11 	3ème	NON	Effondrement du plancher
20	Pièce n°12	3ème	OUI	
21	Combles	3ème	OUI	

Rapport N° [REDACTÉ]



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 5000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAP 7120 B-
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Forensic immobilier
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592954804
 Agrément DORSR n° T340358 S2

MAS JEREMIE LABORIEVE
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Gambal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
1	Entrée dégagement	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture, bois
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
2	Pièce n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
3	Pièce n°2	RDC	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
4	Pièce n°3	RDC	Mur	D	Plâtre - Lambris PVC
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
5	Débarras	RDC	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Carrelage
			Plancher	Sol	Plâtre - Peinture
6	WC n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
7	Pailier	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
8	Dégagement n°1	1er	Plafond	Plafond	Béton - Parquet
			Plancher	Sol	Plâtre - Peinture
9	Pièce n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Parquet
10	Pièce n°5	1er	Plancher	Sol	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Béton - Parquet
11	WC n°2	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Parquet
12	Pièce n°6	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Lambris bois
			Plafond	Plafond	Béton - Parquet
13	Dégagement n°2	2ème	Plancher	Sol	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Lambris bois
14	Pièce n°7	2ème	Plafond	Plafond	Béton - Parquet
			Plancher	Sol	Plâtre - Papier peint
15	Pièce n°8	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Carrelage
16	Pièce n°9	2ème	Plancher	Sol	Plâtre - Papier peint
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Lambris bois
17	Greniers	3ème	Plafond	Plafond	Béton - Carrelage
			Plancher	Sol	Pierres, béton, briques - Peinture
18	Pièce n°10	3ème	Murs	A	Bois - Parquet
			Plancher (sol)	Sol	Plâtre - Peinture
20	Pièce n°12	3ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Parquet
21	Combles	3ème	Plancher	Sol	Bois
			Murs	Toutes zones	Pierres

LA LISTE DES MATÉRIEAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SUR DECISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

LA LISTE DES MATÉRIEAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 3000 €
 N° SIRET : SE1B 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
 Membre de PUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Prestations Immobilières
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
 Agrément DGNRS n° T340358 32

AS VAN KERCKHOFTE LA BOUTEVE
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

N° LOCAL	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Classe	Code de la réglementation	Statut de l'évaluation
2	Pièce n°1	RDC	Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond	A		Jugement personnel
3	Pièce n°2	RDC	Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond	A		Jugement personnel
4	Pièce n°3	RDC	Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond	A		Jugement personnel
7	Paillet	1er	Plancher	Sol	Béton - Parquet revêtement plastique	B	P001	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/B du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
Etat de dégradation des matériaux	Autres matériaux		MD : Matériaux dégradés	
	MND : Matériau(x) non dégradés			
Consignes suite aux différents types de dégradations	1. Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2. Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3. Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres professionnels et produits	EP : Evaluation périodique			
	AC1 : Action corrective de premier niveau			
	AC2 : Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinos.org

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 2000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une attestation professionnelle AXA / 0592956804
 Agrément DGNRS n° T340358 S2

AS MAS TEREMIE-LABORIE EVE
 Experts de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tel : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : POU1

NOM DU CLIENT	Numéro de dossier	Pièce ou local
[REDACTED]	[REDACTED]	1er Palier
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton - Parquet, revêtement dissuade	22/09/2022	BOGUET geoffroy
Localisation	Résultat	
Plancher - Sol	absence d'amiante	
Emploi		



Rapport N° [REDACTED]

9/21

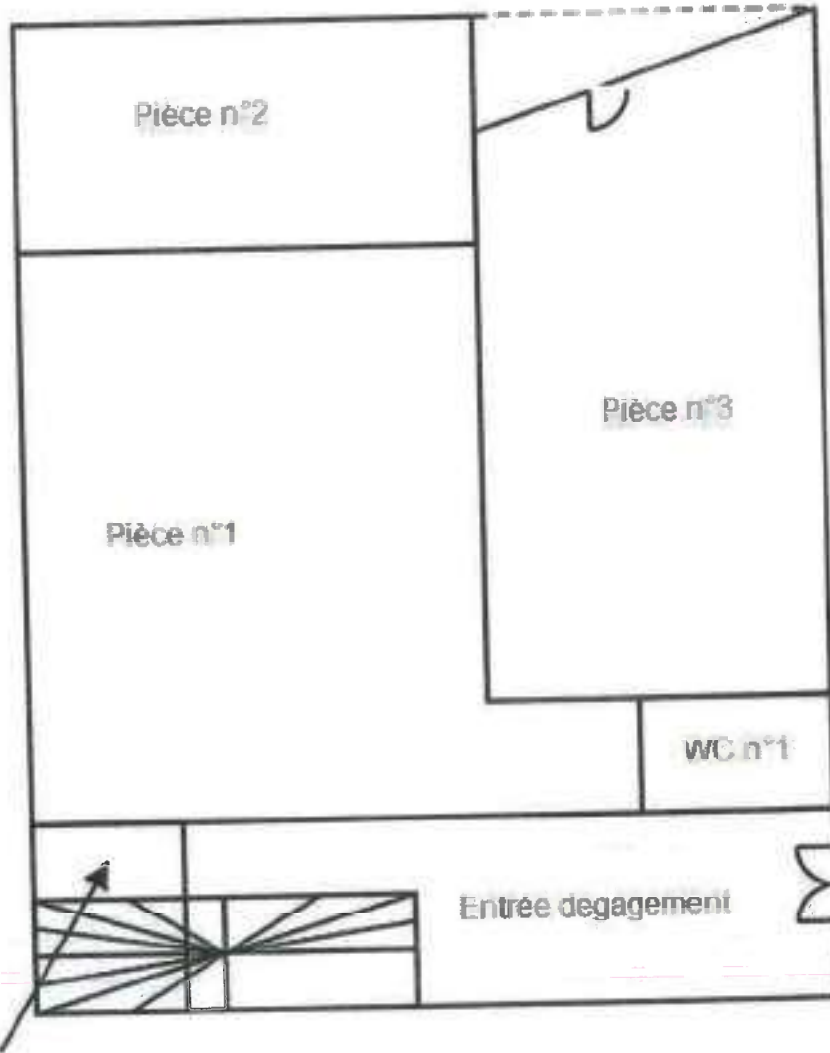


BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
 N° SIRET : SET8 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
 membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592958804
 agrément DGNSR n° T340358 S2

AS MAS JE REMIE LABORIE EVE
LABORATOIRE
QUALITE CERT
huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :		58 Grand Rue 34220 THOMIERES	SAINTE-PONS-DE- THOMIERES
N° dossier	[REDACTED]			Bâtiment		RDC	
N° planche	1/4	Version :	0	Type :	Croquis		
Origine du plan	Cabinet de diagnostics						



— Débarras —

Rapport N° [REDACTED]

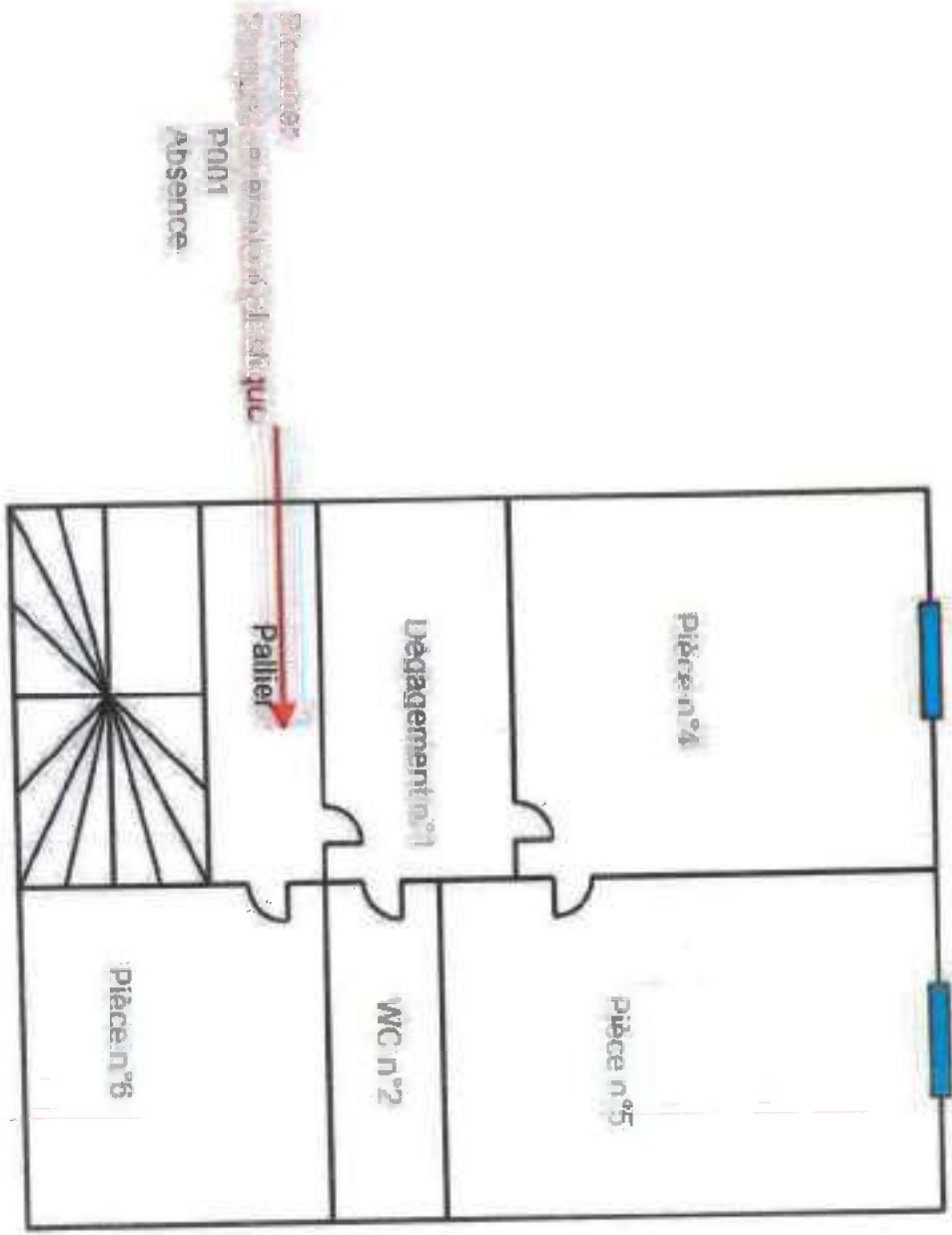


BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 R-
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Paramétrie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
 Agrément DIGNOR n° T340358 S2

10/21

ASMAS JEREMIE LABORIE EVE
 Experts de justice associés
 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 T. 04 67 39 91 00 Fax. 04 67 28 00 9

PLANCHIÉ DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES	
N° dossier :	[REDACTED]			bâtiment - Niveau : 1er étage	
N° planche : 2/4	Version : U	Type : Croquis			
Diagnostiqueur : Cabinet de diagnostics					



Amiante

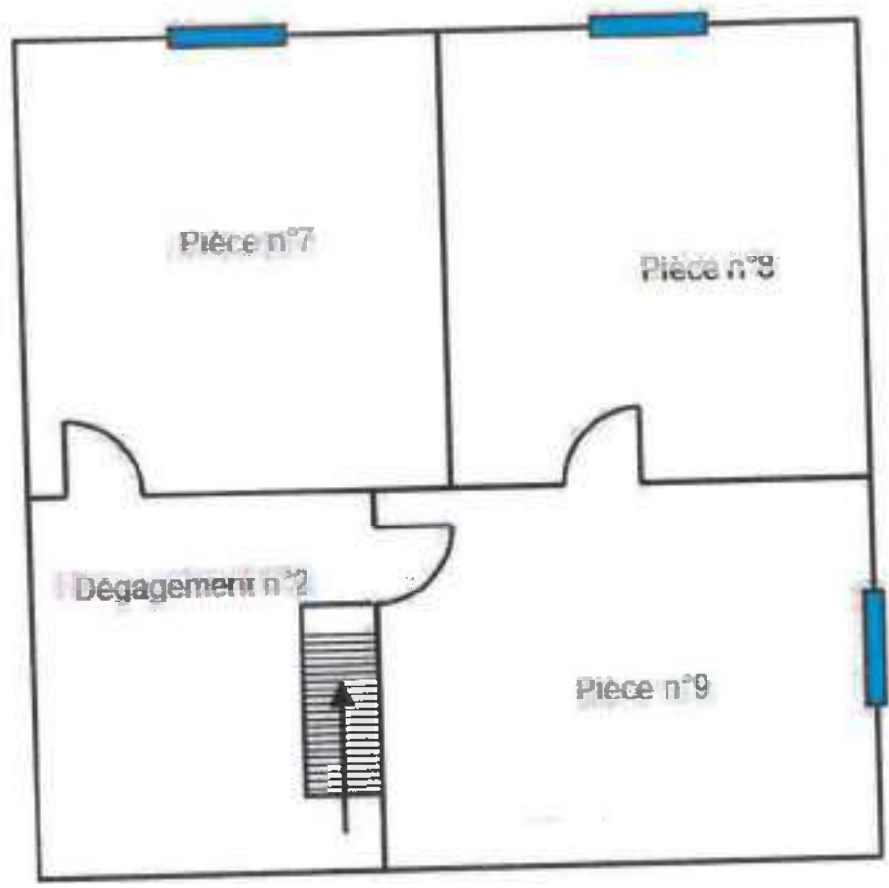
Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE TRAV DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETR 501 825 770 00025 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés de Toxicologie ou Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10892956604
 Agrément DGNSR n° T340358 52

11/21
MAS JEREMIE LABORIE EVE
 CHAMBERSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
 5 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 T. 04 67 28 11 00 - Fax : 04 67 28 00 81

PLANCHER DE PARQUAGE USUEL			Adresse de l'immeuble: 58 Grand Rue 34220 THOMIÈRES SAINT-PONS-DE-	
N° dossier:	[REDACTED]		Bâtiment - niveau: 2ème étage	
N° planche:	3/4	Version: 0	Type: Croquis	
Origine du plan:	Cabinet de diagnostics			



ATTENTION

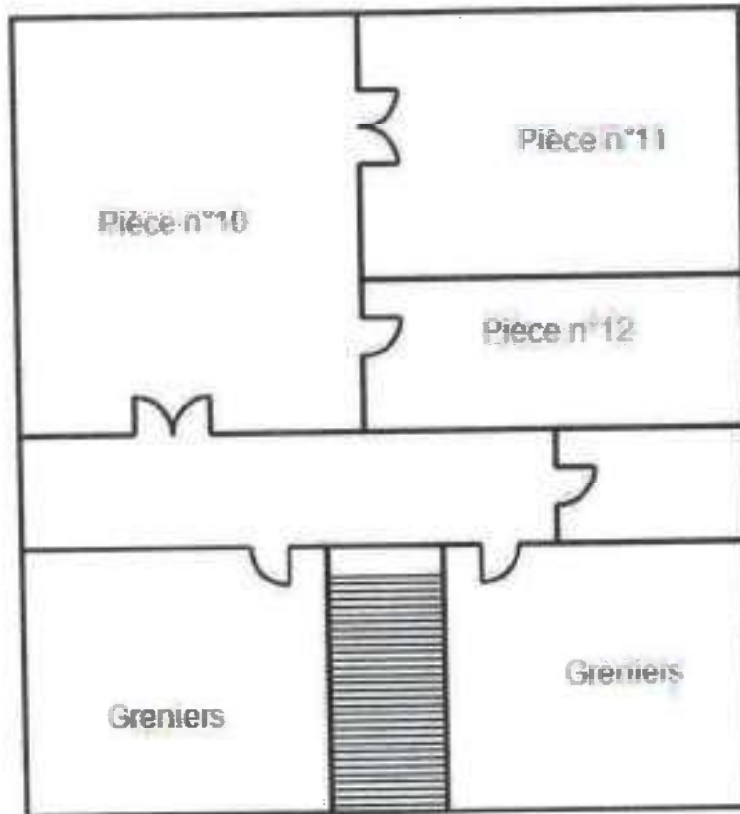
FLADDOR N [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - PURL au capital de 8000 €
 N° SIRET: SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTP: Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592958804
 Agrément DCSNR n° T340366 S2

12/21
SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 Experts de Justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

PLANCHE DE REPERAGE (SVE)				Adresse de l'immeuble : 38 Grand Rue 34220 THOMIÈRES SAINT-PONS-DE-	
N° dossier :	[REDACTED]				
N° planche :	1/4	version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Étage :	3ème étage



Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SIRET 401 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592858804
 Agrément DGNSR n° T340388 S2

STAS JEREMIE LABORIE EVE
 Commissaires de Justice associés
 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 00 81

Document 1



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS
IMMOBILIERS
Monsieur Geoffroy BUGEY
Port Saint Jean 2
205 quai de la Lunette
34200 BEZIERS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-ZZ-KL-054996-01
Dossier N° : 22KE-026105
Référence dossier client : [REDACTED]
Date d'émission de rapport : 06/10/2022
Date de réception : 04/10/2022
Page 1/1
Date d'analyse : 05/10/2022

N°	Designation / Lieu	Description / Nature	Technique	Echantillon		Observations
				Matériau	Préparation	
00	Dépl. SOL PALIER (EP ETAGE) REVETEMENT DE SOL	Matériau souple de type revêtement de sol (fibres) (Dérivés) (de résine) (colles)	MET MOLP	1 / 2	Calcination /OU ZASQUE pour méthode réseau de matériau	Aucun résultat non détecté

Méthode d'analyse employée pour la recherche et la mise en évidence des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode soignée (mode opératoire T. PM. WUZZ/25) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à transmission (MET) selon parties mûres de la norme NF X 43-159.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de reconnaissance basée sur le classement des composés. Néanmoins, dans une même couche, il n'est pas possible de distinguer les fibres de type amphibole. L'absence de fibres détectées, l'absence d'objet de reconnaissance renforcée d'une teneur en fibre d'amiante (observable) inférieure à la limite de détection. Pour être plus précisément observée, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm). Les fibres d'amiante détectées au MET sont classées comme : "aucun résultat non détecté". L'absence d'objet de reconnaissance renforcée d'une teneur en fibre d'amiante (observable) inférieure à la limite de détection.

NB 2 : Pour la recherche ciblée vers les matériaux, la limite de détection globale par prise d'échantillon des matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0,1 fibre/cc.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les résultats vérifiés. Toutefois, conformément à son titre et à l'article 6 de l'annexe 2, le laboratoire peut en outre avoir traité des échantillons MOLP et MFTA sur tous les échantillons massés. Les résultats de ce rapport d'analyse sont basés sur les résultats obtenus par MET et ne sont pas des échantillons qui ont été traités selon l'annexe 2 ou selon l'annexe 2 (MOLP) mais sont basés sur un résultat conclu.

NB 4 : L'analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires applicables (Décret n° 2017-898 du 10 mai 2017, Décret n° 2018-201 du 22 mars 2018, Décret n° 2011-829 du 3 juin 2011, arrêté du 14 octobre 2019 (JORF n° 0245 du 20 octobre 2019) et/ou n° 16).

NB 5 : Le rapport est établi dans le cadre de cas 1 de l'article 6 de l'annexe 2 de l'annexe 2 à savoir la détection et l'identification d'amiante différenciée ajoutée dans les matériaux et produits manufacturés.



Sans fibrose
Chiffre de Groupe

Tous les éléments de fiabilité sont mentionnés sur demande. La reproduction de ce document est autorisée que sous la forme imprimée. Il comporte 1 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Des cartes d'informations sont fournies dans ce document sous couvert de la confidentialité. Elles sont identifiées par le symbole :

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30510 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 0 89 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 10 61 - Fax: +33 0 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/batiment/sud
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 818 00018 TVA FR28 804 354 818 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1-5922
Norme ISO 17025
www.cofrac.fr



Rapport n° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 779 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de FUNECTPI - Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592958604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

IS-MAS JEREMIE LABORIE EVE
QUALITE PER
Associés de Justice associés
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél: 04 67 28 43 00 Fax: 04 67 28 00 81

Amiante

ANNEXE 4 - RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 novembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations générales de sécurité à chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduit la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée de tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions dégradant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-8 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation de l'état de conservation des matériaux et produits par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage ou les « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux et produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
 - remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
 - travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un placage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr
- De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

a. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les décrets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, illas, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermes, avec disposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 38-486 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures anormales ou dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

Rapport N°



RASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de l'UNECTPI - Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592856604
Agrément DGN&R n° T340356 52

NAS MAS JEROME LABORIE EVE
Habitants de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

15/21

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.slnoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticueur technique immobilier

NOUS, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cédex, attestons que la :

BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS
2 BIS COUR DE LA DUMPTIE
12208 SETE
Adhérent n° 839

A adhéré par l'intermédiaire de L'UN ASSURANCE, 1 rue des Italiens 75481 Paris Cedex 09, au contrat d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 10592956604.

Garantissent les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier mentionnée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve que ces soient réalisés par une personne disposant les certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur et ses institutions de formation, l'Accréditation, l'Agrément au sens contractuel.

CATEGORIE 3 - CONTRAINTES EN MATIERE DE VERBEMENT EXERCICE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES IMMOBILIERES

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention).
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention).
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention).
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante mentionnant sans mention,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention).
- Dossier technique amiante (amiante sans mention).
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment.
- Etat mentionnant insectes xylophages et champignons lignivores dont merue; (dont attestation spécifique pour la merue)
- L'état de l'installation intérieure de gaz.
- L'état de l'installation intérieure d'électricité.
- L'état d'installation d'assainissement non collectif.
- Assainissement collectif.
- L'état des risques et des pollutions (ERP).
- L'information sur la présence d'un risque de merue.
- Certificats de surface - Bien à la vente (Loi Carrez).

AXA TRIPLE MUND SA
Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 09
Téléphone : 01 47 72 00 00 - Fax : 01 47 72 00 01
Opérations d'assurance opérées au T.V.A. - est. -64-000 - sauf pour les garanties mentionnées sur AXA Assurance

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 6000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de FUNECTM - Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DONGP n° T340358 S2

17/21

MASSIERE & LABORIE EVE
Maîtres de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 78 41 00 - Fax : 04 67 28 00 81

- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin).
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines.
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndicats de copropriété.
- Diagnostic thermique.
- États des lieux locatifs (des parties privatives).
- Assistance à la livraison de biens neufs.
- Accueil de visite et/ou installation des détecteurs automatiques auto-alimentés de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance.
- Services de logement décent, Normes d'habitat minimum notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de logement, écoles, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro.
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro. (DPE sans mention).
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail.

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1 :

- Audit énergétique pour copropriété.
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention).
- Diagnostic de risque d'inhalation de plomb dans les peintures (DRIP) (plomb avec mention).
- Constat après travaux plomb, (sans mention).
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, (sans mention).
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition. (CREP avec ou sans mention).
- Diagnostic du plomb dans l'eau.
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention).
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux. (amiante avec mention).
- Dossier technique amiante (amiante avec mention).
- Diagnostic amiante avant démolition. (avec mention).
- Diagnostic amiante avant travaux (DAA) : 33e et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Mesures physiques : par infrarouge et/ou thermographie infrarouge.
- Réalisation de tests d'infrarouge et/ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges n° 2012.
- Diagnostic Technique Global.
- Légionellose sans excursions non effectuées.
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public. (ERP, VOP, V).
- Diagnostic radon.
- Repistage radon, (Autorité de Sécurité Nucléaire).
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division.

AXA France IARD SA
 Société anonyme au capital de 214 790 450 Euro
 Siège social : 213, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 400 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 400
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 203-C Code - sauf pour les garanties portées sur AXA Assistance



CATEGORIE 8 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
 - Voie 1 : (COFRAC)
 - Voie 2 :
- Diagnostic amiante sur enrobés, hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), S94
- Diagnostic des décrets issus de la Démolition
- Diagnostic déchets de chantier l'article R111-43 à R111-49 du CCH,
- Diagnostic Technique SKU,
- Diagnostic éco prêt,
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative,
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires,
- Diagnostic acoustique,
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PER,
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoisserement et fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoisserement de fibre d'amiante au poste de travail :
 - Les mesures d'empoisserement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoisserement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Radon hors réglementaire,
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs hors réglementation en vigueur,
- Coordonnateur SPS,
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battants pavillons français,
- Etude thermique réglementaire,
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail),
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs,
- Expertise en contrôle technique Immobilier.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 INCLUS
SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE
D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CADRE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 215, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 440 S.I.C. Nanterre
Immatriculée en France au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre n° 312 722 057 440
Opérations d'assurance autorisées de TVA n° : ISL-C 001 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 3

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EARL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETB 501 826 770 00023 - Code NAF 712B B-
Membre de l'UNECTFI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Patrimoine Immobilier
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582956804
Agrément DGNR n° T340358 S2

19/21
ASYNAS JEREMIE LABORIE EVE
Avocats
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 31 00 - Fax : 04 67 28 00 81

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 22/12/2021.
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSA, par délégation de signature :


L. S. D. A.
Union des Titulaires C.S. 1020
7543 Paris Cedex 08
Tél : 01 83 20 50 80
Compagnie d'Assurance au Capital
SAS au capital 1 020 000 € - RCS 381 02180
19, rue de la République 93200 La Courneuve

AXA FRANCE IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 050 euros
Siège social : 2, rue de Valenciennes - 92727 Nanterre Cedex 722 857 600 R.C.S. Nanterre
Inscrite régie par le Code des Assurances - TVA Intracommunautaire : FR 14 722 857 600
Opérations d'assurance soumises de TVA - art. 261-C-01 - sauf pour les prestations portées par AXA Assurances

P. 4

Amiante

Rapport N [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 846 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956804
Préparateur DGNSR n° T340388 S2

AS MAS JEREMIE LABORIE EURL
QUALITY PERFORM
Associés de Justice associés
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 38 00 58

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat n° C0398

Monsieur Geoffroy BOGUET



Certifié dans le cadre du processus de certification P804 et l'ON P818 consommable sur www.qualixpert.com conformément à l'arrêté ministériel 2006-545 titre III du 8 juin 2006 et au décret 2004-1414 du 05 septembre 2004.

avec le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations individuelles d'électricité	Certificat version Du 10/12/2018 Et 10/12/2020	Arrêté du 24 décembre 2021 concernant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Audits de VFCO version	Certificat version Du 20/10/2011 Et 20/10/2021	Arrêté du 24 décembre 2021 concernant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations individuelles de gaz	Certificat version Du 17/12/2017 Et 10/12/2020	Arrêté du 24 décembre 2021 concernant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique total (type de bâtiments)	Certificat version Du 01/08/2017 Et 10/12/2020	Arrêté du 24 décembre 2021 concernant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Contrat de risque et exposition au plomb	Certificat version Du 01/10/2017 Et 10/12/2020	Arrêté du 24 décembre 2021 concernant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à un processus de travaux dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat version Du 20/09/2017 Et 10/12/2020	Arrêté du 24 décembre 2021 concernant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 27 septembre 2022

Monsieur ALBERT
Directeur Administratif

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, le porteur des certifications et leurs validités doivent être vérifiés sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

ISO Certification de conformité version 10/10/20

LCC 72 rue Paul BENOISTRE
Tel : 04 67 79 82 00 - Fax : 04 67 79 82 01 - www.qualixpert.com
SIRET : 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592866804
Agrément DGNBR n° T34656 S2

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - BURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592866804
Agrément DGNBR n° T34656 S2

21/21

AS LAS JEROME LABORIE EVE
QUALIXPERT
Experts de Justice associés
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
T. 04 67 79 82 00 - Fax : 04 67 28 00 81

Armani

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L. 133-8 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Designation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**Descriptif du bien : **Immeuble en centre ville non habité le jour de la visite.**Adresse : **58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES**Encombrement constaté : **Néant**Nombre de Pièces : **10**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Numéro de Lot :

Etage :

Référence Cadastre : **AC - 708**

Bâtiment :

Porte :

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Escaller :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**Document(s) joint(s) : **Néant****B DESIGNATION DU CLIENT**

• Designation du client

Nom / Prénom : **SAS MAS Jérémie LABORIE Eve**Qualité : **Etude Huissiers**Adresse : **3 Rue Guibal
34500 BEZIERS**

• Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **L'huissier****C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC**

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **BOGUET geoffroy**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

EURL CABINET GEOFFROY BOGUETAdresse : **2 bis quai de la Dunette 34200 SÈTE**N° siret : **501 826 770 00023**N° certificat de qualification : **C0398**Date d'obtention : **01/10/2017**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**Organisme d'assurance professionnelle : **AXA**N° de contrat d'assurance : **10592956604**Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2022**

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3)
RDC		
Entrée dégagement	Mur - Plâtre Peinture, bois	Absence d'indice.
	Porte huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Pièce n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice.
	Plafond - Dalles de faux plafond	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Pièce n°2	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Lambris PVC	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Plafond - Dalles de faux plafond	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Pièce n°3	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre volets - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Lambris PVC	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
Débaras	Plafond - Dalles de faux plafond	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - BURL 50 capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI - Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582956604
 Agrément ORANSR n° T340358 82

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 BEZIERS de justice associés
 4 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Inventaire (3)
	Porte n°2 Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
1er		
Pallier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
Dépagement n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
	Porte huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
Pièce n°4	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
Pièce n°5	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
WC n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
Pièce n°6	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Lambris bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
2ème		

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE TRAV DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - SURI au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETR 501 826 770 80825 - Code NAF 7120 B
 Membre de FUNECTFI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582968804
 Agrément DGNSR n° T340358 S2

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 Huisseries de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tel : 04 67 30 32 00 - Fax : 04 67 28 00 81

Séances et parties de bâtiment visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3)
Dépagement n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Lambris bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
Pièce n°7	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Pièce n°8	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Pièce n°9	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Lambris bois	Absence d'indice.
3ème		
Greniers	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, béton Peinture	Absence d'indice.
	Plancher bas (sol) - Bois Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut (plafond) - Charpente bois Tuiles	Absence d'indice.
Pièce n°10	Murs - Pierres, béton, briques Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet	Absence d'indice.
Pièce n°12	Porte Huisserie - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Ouvrages et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet	Absence d'indice.
Combles	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Pierres	Absence d'indice.
	Plancher haut - Charpente bois	Absence d'indice.

LEGENDE

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plâtres, charpentes.
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature.
*	Absence d'indice = absence d'indices d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITES ET JUSTIFICATION

Pièce n°11 (3ème) : Effondrement du plancher

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides regards, gaines, câbles, ventilation joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, équerre, lampe torche...

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 776 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592866604
 Agrément DGNSR n° T340358 S2

MAS MAS JEREMIE LABORIE EURL
 QUALIPERT
 Associés de Justice associé
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 1

H CONSTATATIONS DIVERSES

Greniers (3ème) :

Plancher haut (plafond) (Charpente bois - Tuiles) : infestation de champignons. Attention à la résistance mécanique à certains endroits ; infestation de petites vrillettes.

Placa n°10 (3ème) :

Plafond (Plâtre - Peinture) : infestation de moisissures, pourriture et effondrement.

Plancher (Bois - Parquet) : indice d'infestation de Champignons de pourriture moelle

Combles (3ème) :

Plancher haut (Charpente bois) : infestation de capricornes des maisons ; infestation de vrillettes.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de termites le jour de la visite.

NOTE

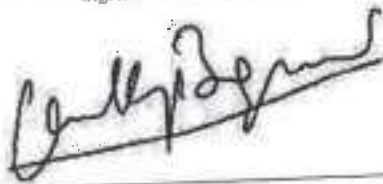
Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 27/03/2023.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : [REDACTED]

Fait à : SÈTE le : 28/09/2022

Visite effectuée le : 22/09/2022

Durée de la visite : 1 h 30 mn

Nom du responsable : BOGUET Geoffroy

Opérateur : Nom : BOGUET

Prénom : geoffroy

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 183-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui l'a appelé à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIÈRES - EURL au capital de 2000 €
N° SIRET : SETE 501 826 776 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10692858804
Agrément DGNRS n° T340358 S2

6/10
SAS MAS JEREMIE LABORIE EV

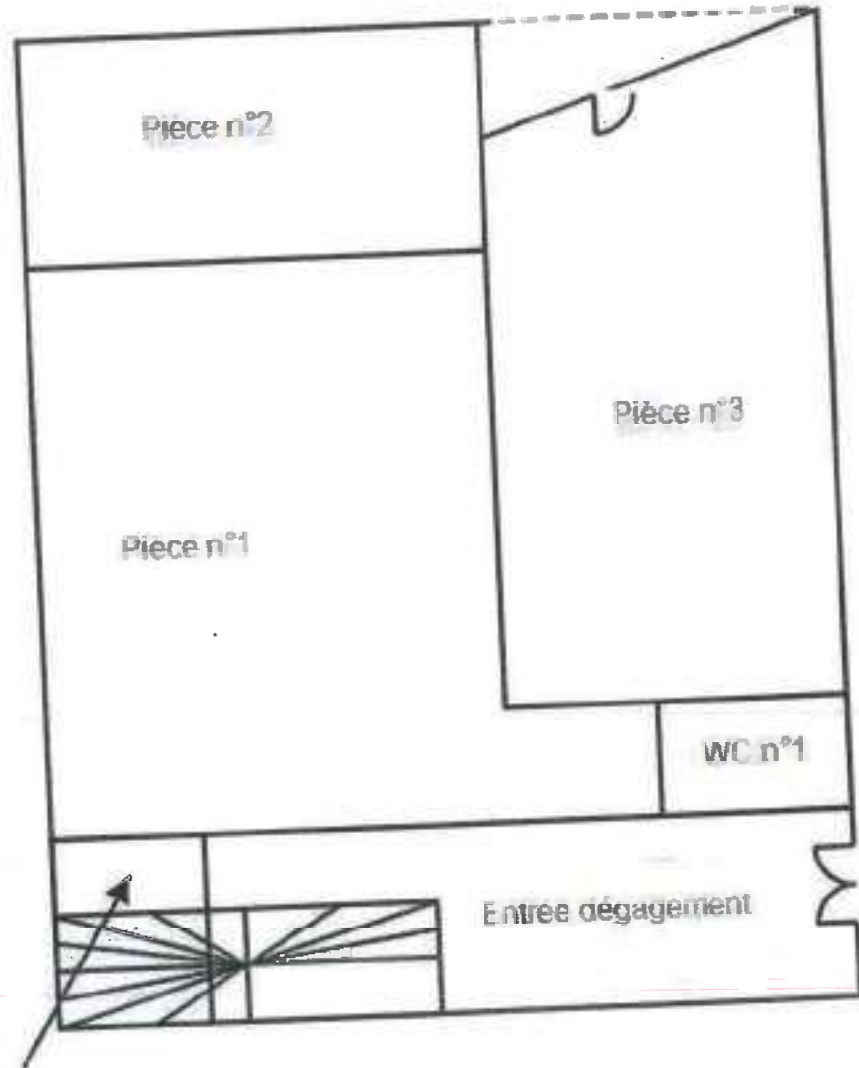
Associé

3 Rue Guibal 34500 BEZIER

Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00

DOCUMENTS ANNEXES

RDC



Débarras

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

7/10

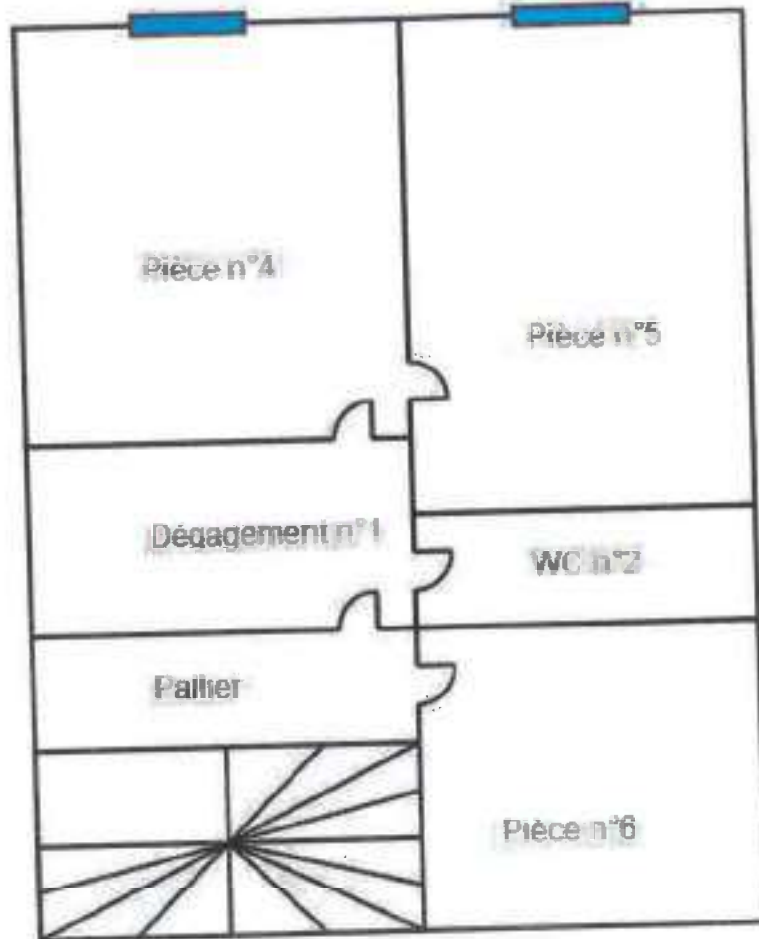
Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - BURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de l'UNBCTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Titulaires en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582956604
Agrément DGNR n° T340358 32

SAS VAS JEROME LABORIE ET ASSOCIES
QUALITE CERTIFIEE
Spécialistes de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 50

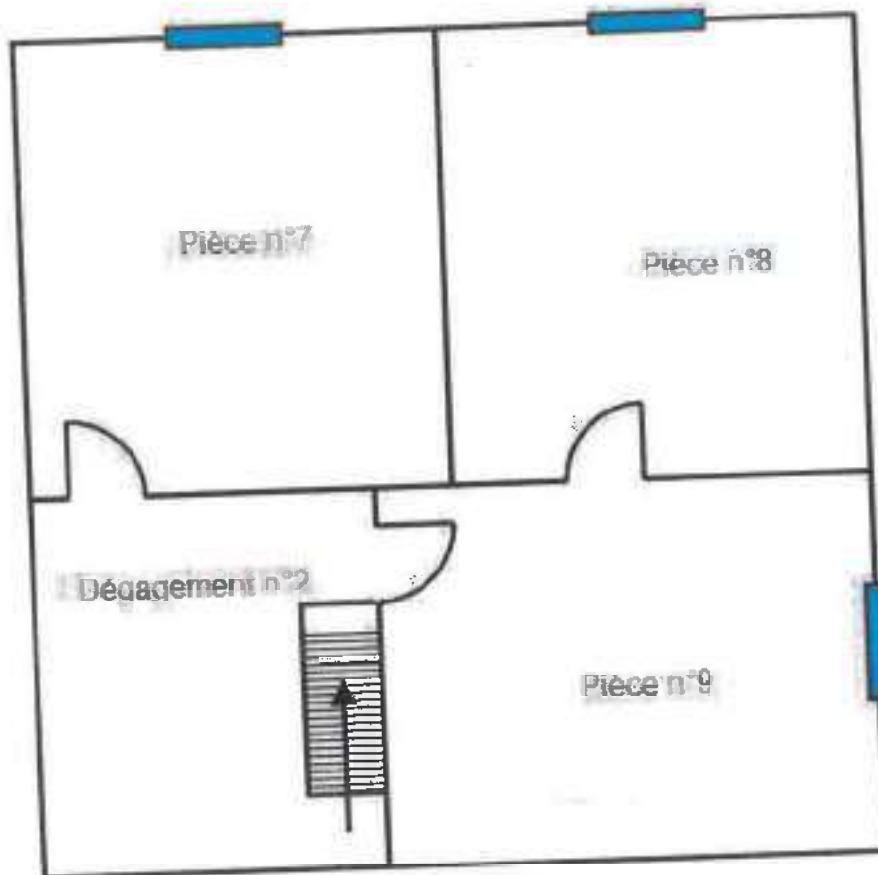
1er étage



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Zeme etage



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rapport N° [REDACTED]

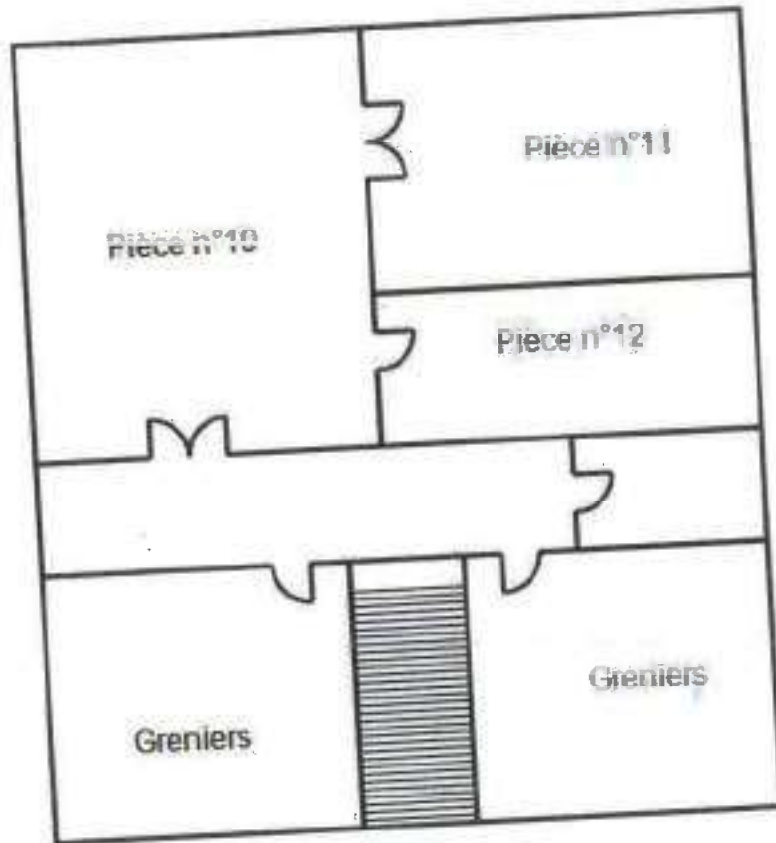


BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582956604
Agrément DGNR n° T340358 02

9/10

SAS IMMS JEREMIE LABORIE EVI
Hautsiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 98 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

3ème étage



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - SURL de capital de 8000 €
N° SIRET : 3529 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de FONECTM (Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière)
Titulaire d'une assurance professionnelle N°A 10592958604
Appriment DGNSR n° T340358 S2

10/10

MAS MAS JEWEL LABORIE
QUALIPERT
Huissiers de justice asso
3 Rue Guibal - 34500 BEZI
Tél : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28

RELEVÉ DE SURFACES

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
 Nombre de Pièces : **10**
 Référence Cadastre : **AC - 708**

Adresse : **58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES**

Propriété de :

Mission effectuée le : **22/09/2022**

Date de l'ordre de mission : **20/09/2022**

N° Dossier :

Total : 208,50 m²

(dont 100 m² en surface ou 50 m² en plancher)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce (ou local)	étage	surface
Entrée dégagement	RDC	10,000 m ²
Pièce n°1	RDC	21,000 m ²
Pièce n°2	RDC	6,000 m ²
Pièce n°3	RDC	13,000 m ²
Pièce n°4	RDC	3,000 m ²
Débarras	RDC	2,000 m ²
WC n°1	RDC	3,500 m ²
Pallier	1er	6,000 m ²
Dégagement n°1	1er	10,000 m ²
Pièce n°5	1er	16,000 m ²
Pièce n°6	1er	3,500 m ²
WC n°2	1er	13,000 m ²
Pièce n°7	1er	4,500 m ²
Dégagement n°2	2ème	10,000 m ²
Pièce n°8	2ème	16,000 m ²
Pièce n°9	2ème	19,000 m ²
Pièce n°10	2ème	62,000 m ²
Greniers	3ème	0,000 m ²
Pièce n°11	3ème	0,000 m ²
Pièce n°12	3ème	0,000 m ²
Comblés	3ème	0,000 m ²
TOTAL		208,500 m²

Le détail des surfaces ne vous est communiqué par CABINET GEOFFROY BOGUET qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à SÈTE le 28/09/2022



Le Technicien :
 geoffroy BOGUET

Nom du responsable :
 BOGUET Geoffroy

Rapport N

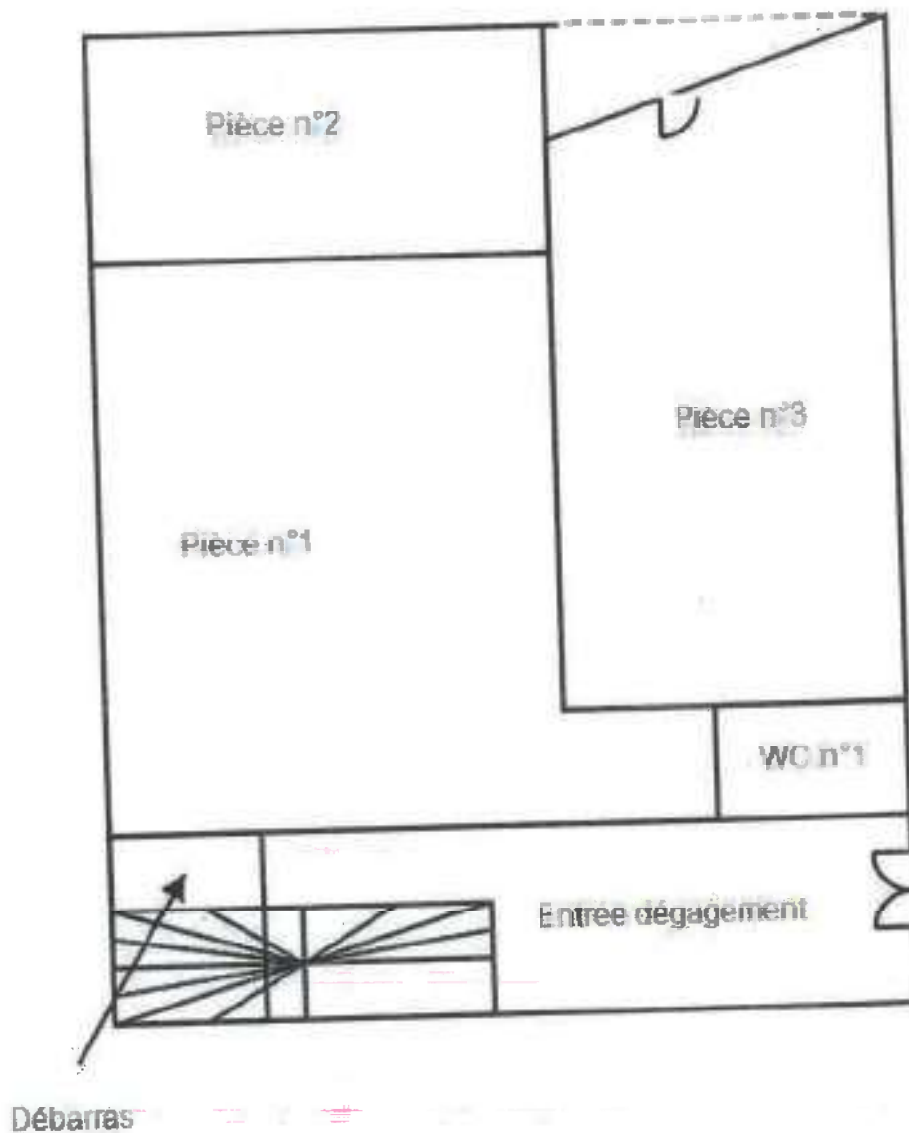


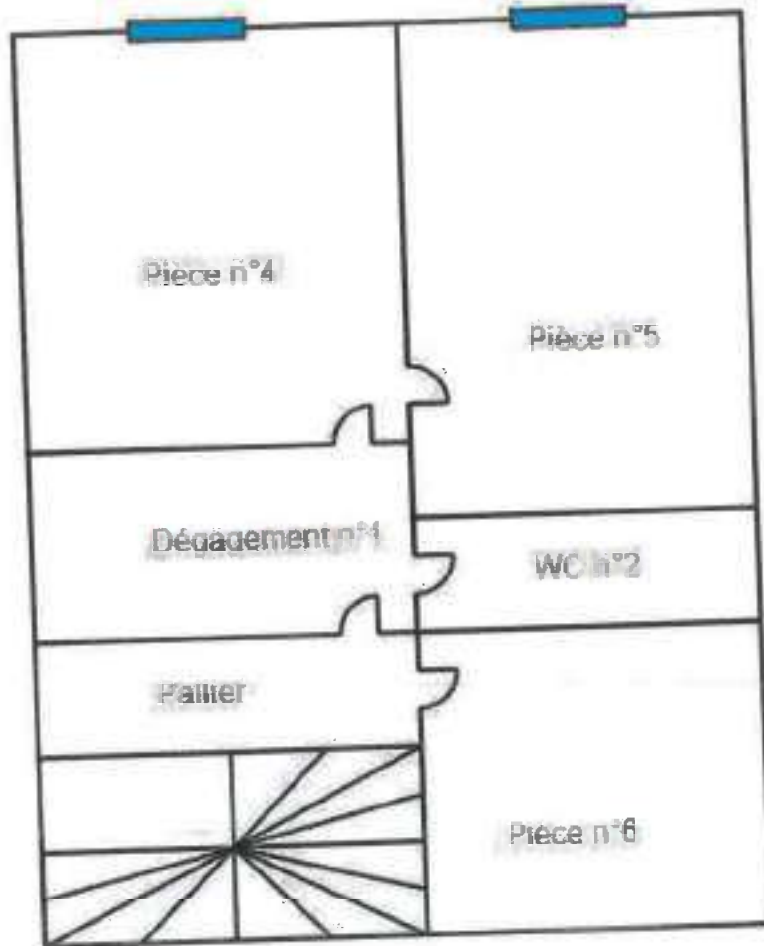
HASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SÈTE 401 326 770 00023 - Code NAF 7120 B-
 membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10392956604
 Agrément DGNSR n° T340359 S2

MAS JEREMIE LABORIE E
 QUALITE CERT
 Huissiers de justice assoc
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIE
 Tél : 04 67 39 23 00 - Fax : 04 67 38 1

DOCUMENTS ANNEXES

RDC



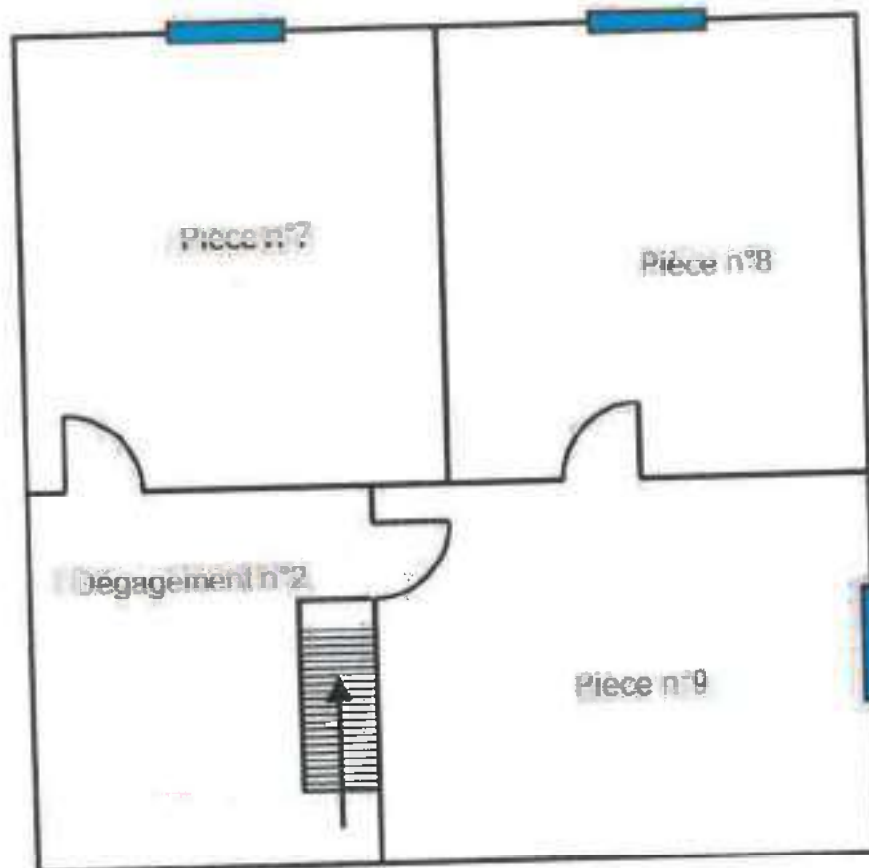


Rapport N°

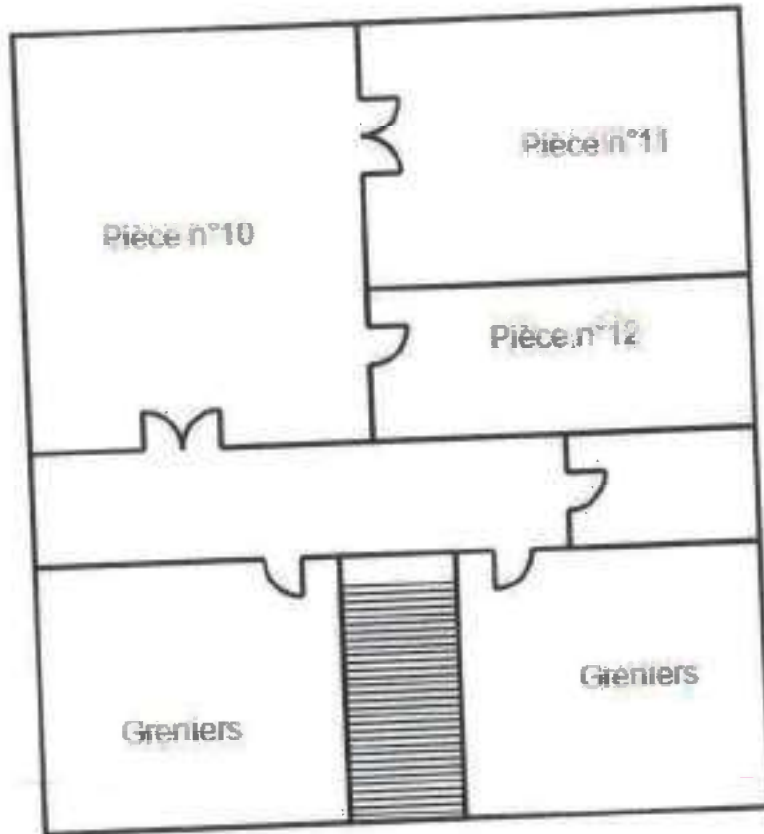


BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS -- EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETB 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AJA 10592958604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

2ème étage



3eme étage



Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - RURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592856604
Agrément DGNER n° T340358 Sz

5/5

AS MAS JEREMIE LABORIE EVE
Associés de Justice associés
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
 Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
 Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privés d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).
 Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
 La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
 Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

B Objet du CREP

- Les parties privatives Avant la vente
 Occupées Ou avant la mise en location
 Par des enfants mineurs : Oui Non
 Nombre d'enfants de moins de 6 ans :
 Ou les parties communes d'un immeuble Avant travaux

C Adresse du bien

58 Grand Rue
 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

D Propriétaire

Nom : [REDACTED]
 Adresse : [REDACTED]

E Commanditaire de la mission

Nom : SAS MAS Jérémie LABORIE Eve Adresse : 3 Rue Guibal
 Qualité : Etude Huissiers 34500 BÉZIERS

F L'appareil à l'usage du CREP

Nom du fabricant de l'appareil : Niton Nature du radionucléide : Cd 109
 Modèle de l'appareil : XLP300S Date du dernier chargement de la source : 01/03/2016
 N° de série : 12052 Activité de la source à cette date : 40 mCi

G Dates et validité du constat

N° Constat : [REDACTED] Date du rapport : 28/09/2022
 Date du constat : 22/09/2022 Date limite de validité : 27/09/2023

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
155	3	1,94 %	137	88,39 %	0	0,00 %	5	3,27 %	9	5,81 %

Des revêtements non dégradés, non risibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat annexés comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature


Cabinet : CABINET GEOFFROY BOGUET
 Nom du responsable : BOGUET Geoffroy
 Nom du diagnostiqueur : BOGUET geoffroy
 Organisme d'assurance : AXA
 Police : 10592956604

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
 Agrément DGNSR n° T340368 S2

1/20
SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 Huissiers de Justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

ARTICLES L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 ET 10 ET R. 1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	4
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS

CROQUIS

RESULTATS DES MESURES

COMMENTAIRES

LES SITUATIONS DE RISQUE

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	19
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION	20
----------------------------	----

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique.
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat :
BOGUET geoffroy

La présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT, 24 Rue Henri IV 81100 CASTRES**
Numéro de Certification de qualification : **C0398**
Date d'obtention : **01/10/2017**

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) :
Nom du titulaire :

Date d'autorisation :
Expire-le :

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BOGUET geoffroy**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon :
N° NIST de l'étalon :

Concentration : **mg/cm²**
Incertitude : **mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	22/09/2022	1
En fin du CREP	291	22/09/2022	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC**
Nom du contact : **NC**

Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieure au 1er janvier 1949**
Nombre de bâtiments : **1**

Nombre de cages d'escalier : **1**
Nombre de niveaux : **4**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES**
Type : **Maison individuelle**
Nombre de Pièces : **10**
Référence Cadastre : **AC - 708**

Destination du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est : Propriétaire
 Locataire

Sans objet, le bien est vacant

Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom :

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : 8126 770 00023 - Code NAF 7120 B
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1059290004
Agrément DGNSR n° 1340358 Bz

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
QUALIXPERT
BUREAUX de justice associés
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
01 43 99 00 05

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Entrée dégagement	RDC
2	Pièce n°1	RDC
3	Pièce n°2	RDC
4	Pièce n°3	RDC
5	Débarras	RDC
6	WC n°1	RDC
7	Pallier	1er
8	Dégagement n°1	1er
9	Pièce n°4	1er
10	Pièce n°5	1er
11	WC n°2	1er
12	Pièce n°6	1er
13	Dégagement n°2	2ème
14	Pièce n°7	2ème
15	Pièce n°8	2ème
16	Pièce n°9	2ème
17	Greniers	3ème
18	Pièce n°10	3ème
20	Pièce n°12	3ème
21	Combles	3ème

2.9 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
19	Pièce n°11	3ème	

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb. Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm². Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X
 Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage
 Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Constat des risques d'Exposition au Plomb

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAP 7120 B-
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Penstéologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1059295604
 Agrément DGNSR n° T340358 S2

4/20
SAS MAS JEREMIE LABORIE EV
 QUALI'PERT
 Héritiers de Justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R 1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X,
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRÉSENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

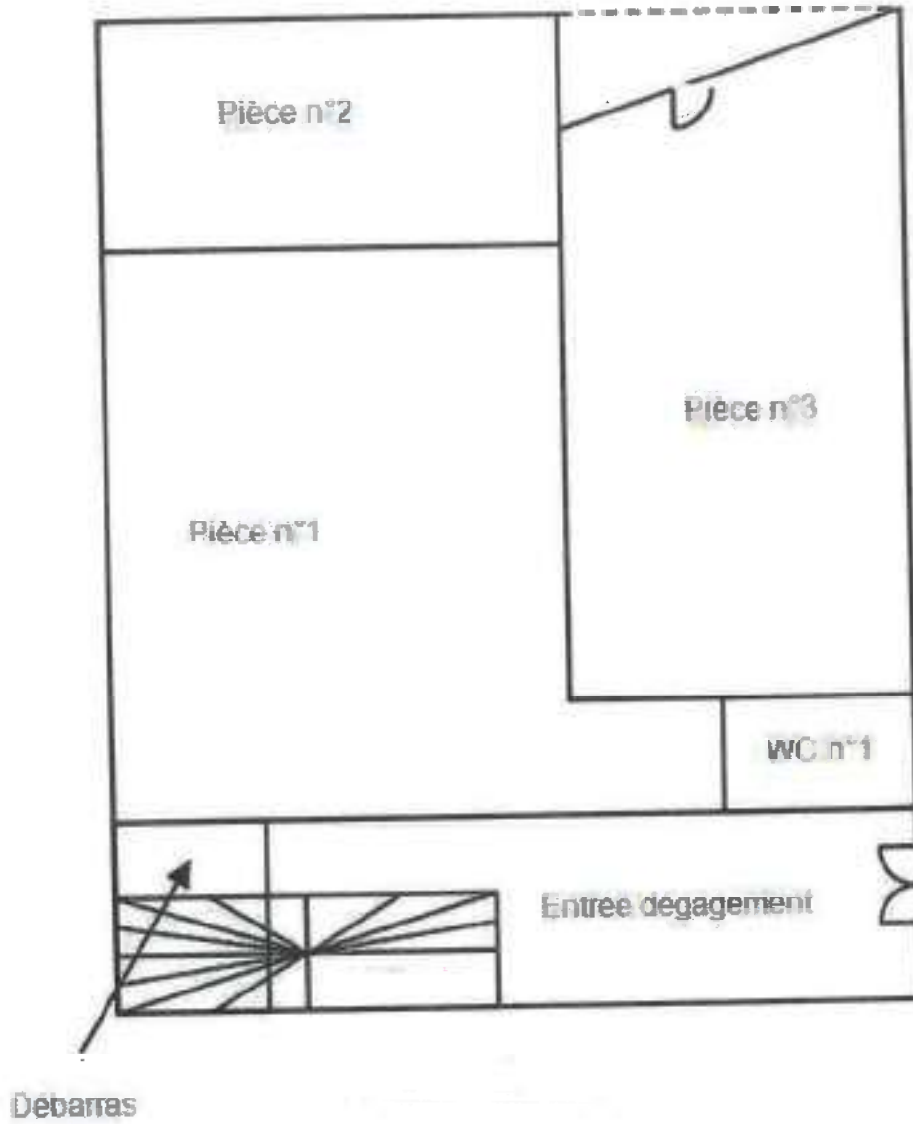
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

Rapport N°



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - PURL au capital de 2000 €
N° SIRET : SETE 501 226 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Titulaires en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592958604
Agrément CQNR n° T340358 52

5/20
AS MAS JEREMIE LABORIE EVE
Associés de Justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 78 37 00 - Fax : 04 67 28 00 81



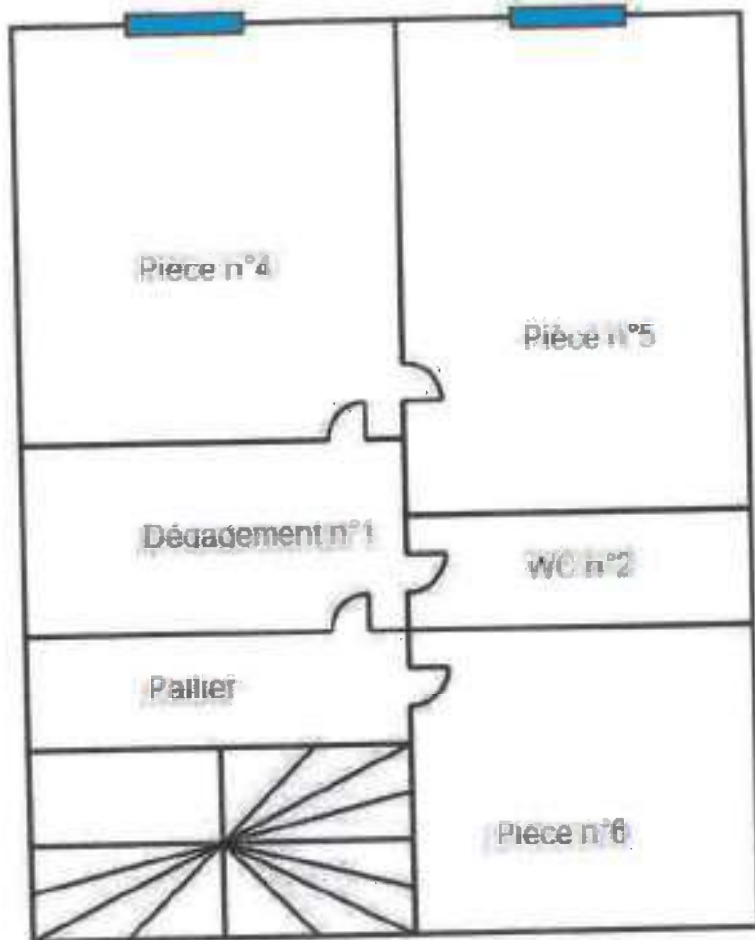
Constat des risques d'Exposition au Plomb

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés de l'Immobilier et du Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592356604
Agrément DGNSR n° T340358 6z

ASMA WREMIEZ LABORIE EVE
Experts de justice associés
Rue Guibal - 34500 BEZIERS
04 67 38 00 95



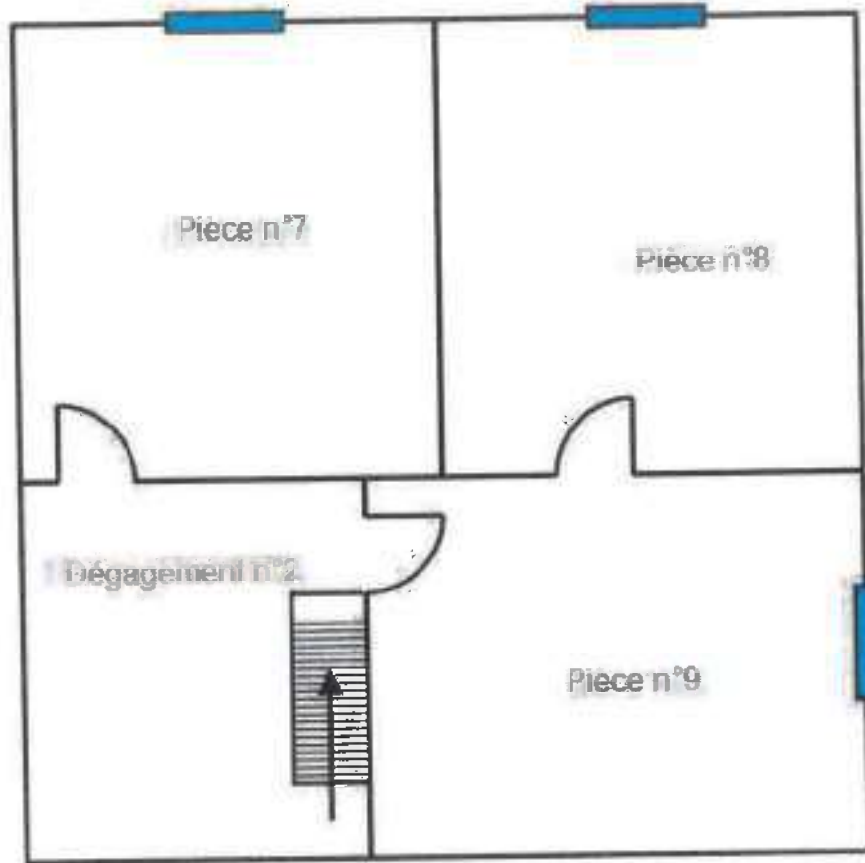
Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
Membre de FUNECIPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582856804
Agréement DGNSR n° T340358 S2

7/20
SAS MAS JEREMIE LABRIE EVE
Associés
Chambal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 18 00 9



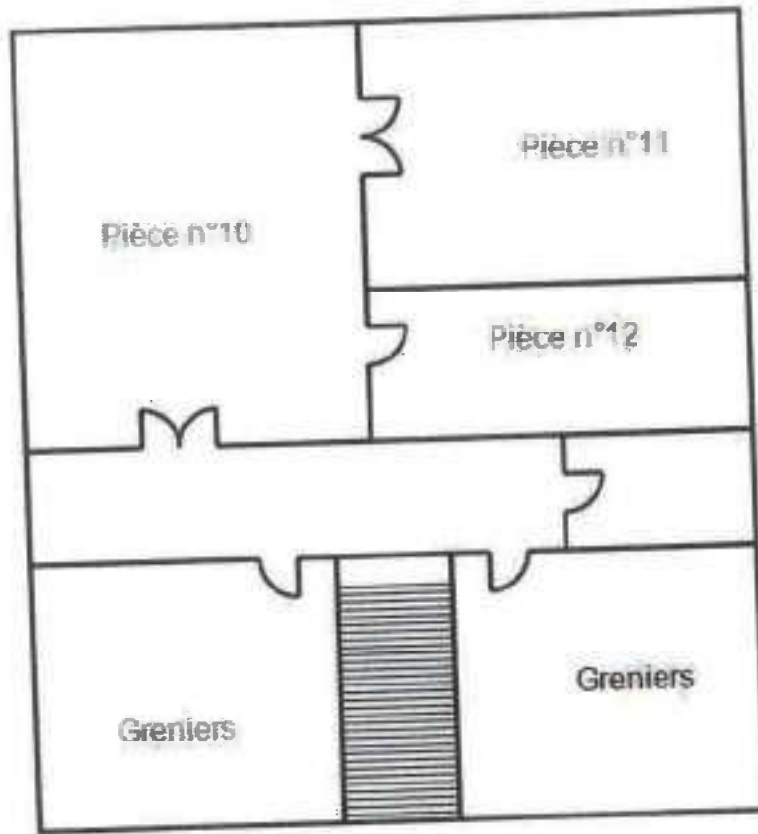
Repart N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS – EURL au capital de 8000 €
N° SIRET : SEITE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B-
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592856604
Agrément DGNSR n° T340358 52

8/20

SAS MAS JEROME LAHORIE EVE
QUALIPERT
Dépositaires de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée dégagement (RDC)										
N°	Zone	Intit. de diagnostic	Support	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Méthode de mesure (dépendance)	Résultat (niveau)	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture, bois	- de 1 m	ND		3,69	0	
3					+ de 1 m	ND		0,53		
10	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,49	0	
11						+ de 1 m	ND			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture, bois	- de 1 m	ND		0,65	0	
5					+ de 1 m	ND		0,38		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture, bois	- de 1 m	ND		0,04	0	
7					+ de 1 m	ND		0,24		
14	C	Rampe	Métal	Peinture	- de 1 m	EU		4,19	3	
8	D	Mur	Plâtre	Peinture, bois	- de 1 m	ND		0,32	0	
9					+ de 1 m	ND		0,48		
12	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
13					+ de 1 m	ND		0,58		
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Piece 01 (RDC)										
N°	Zone	Intit. de diagnostic	Support	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Méthode de mesure (dépendance)	Résultat (niveau)	Classement	Observations
25	A	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0	
26						+ de 1 m	ND			
12	A	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
13					+ de 1 m	ND		0,64		
15	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
16					+ de 1 m	ND		0,1		
31	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	D	0,7	3	
17	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
18					+ de 1 m	ND		0,1		
	C	Fenêtre	Donnant et ouvrant	Bois						Bois brut
19	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
20					+ de 1 m	ND		0,32		
27	C	Porte-banque	Donnant et ouvrant	Bois	- de 1 m	ND		3,38	0	
28					+ de 1 m	ND		0,19		
21	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,00	0	
22					+ de 1 m	ND		0,51		
29	Plafond	Plafond	Daire de faux-plafond		- de 1 m	ND		0,59	0	
30					+ de 1 m	ND		0,00		
23	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
24					+ de 1 m	ND		0,61		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		9,09 %

Rapport N°



BASSIN DE TRAVU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 3000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Pathologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10582956604
 Agrément DIGNSR n° T340368 SZ

SANCTI REMIL LABORIE EVE
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 03 67 28 13 00 - Fax : 03 67 28 10 01

10/20

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Local : Pièce n°2 (RDC)

N°	Zone	Type de diagnostic	Substrat	Couverture apparente	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la végétation	Resuspension (mg/m³)	Précaution	Classe
36	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,01	0	
37					+ de 1 m	ND		0,03		
38	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
39					+ de 1 m	ND		0,09		
34	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,55	0	
35						+ de 1 m	ND			
40	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
41					+ de 1 m	ND		0,04		
44	C	Porte	Dormant et ouvrant	Bois		- de 1 m	ND	0,15	0	
45						+ de 1 m	ND			
50	C	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois		- de 1 m	ND	0,19	0	
51						+ de 1 m	ND			
42	D	Mur	Plâtre	Lambri PVC	- de 1 m	ND		0,1	0	
43					+ de 1 m	ND		0,44		
46	Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond		- de 1 m	ND		0,08	0	
47					+ de 1 m	ND		0,16		
48	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
49					+ de 1 m	ND		0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Pièce n°3 (RDC)

N°	Zone	Type de diagnostic	Substrat	Couverture apparente	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la végétation	Resuspension (mg/m³)	Précaution	Classe
52	A	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0	
53						+ de 1 m	ND			
54	A	Sarde-corpe	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
55					+ de 1 m	ND		0,1		
56	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0	
57					+ de 1 m	ND		0,09		
64	A	Porte	Frottoir	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,96	0	
65						+ de 1 m	ND			
58	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
59					+ de 1 m	ND		0,23		
60	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois						Bois brut
60	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0	
61					+ de 1 m	ND		0,26		
66	C	Porte	Dormant et ouvrant	Bois		- de 1 m	ND	0,53	0	
67						+ de 1 m	ND			
62	D	Mur	Plâtre	Lambri PVC	- de 1 m	ND		0,04	0	
63					+ de 1 m	ND		0,1		
68	Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond		- de 1 m	ND		0,11	0	
69					+ de 1 m	ND		0,06		
70	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,56	0	

Rapport N°



BASSIN DE TRAV DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI - Union Nationale des Experts Certifiés de Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1058255604
 Agrément DGNBR n° T346358 S2

11/20
 SAS MAS JEREMIE LABORIE EVI
 Huissier de justice associé
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 78 00 5

Constat des risques d'Exposition au Plomb

71	zones				de 1 m	ND		0,3		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Dabanras (RDC)											
N°	Zone	Intitulé de l'élément	Substrat	Revêtement appliqué	Localisation	Etat de conservation	Présence de la dégradation	Residual (mm/cm²)	Classe	Observation	
72	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0		
73					+ de 1 m	ND		0,11			
82	A	Porte n°1	Huisserie	Bois	Peinture	de 1 m	D	5,6	3		
74	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0		
75					+ de 1 m	ND		0,11			
83	B	Porte n°2	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	3,02	0		
84						+ de 1 m	ND				0,42
76	C	Mur	Béton		- de 1 m	ND		0,82	0		
77					+ de 1 m	ND		0,33			
78	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0		
79					+ de 1 m	ND		0,1			
80	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0		
81					+ de 1 m	ND					
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	14,29 %		

Local : WC n°1 (RDC)											
N°	Zone	Intitulé de l'élément	Substrat	Revêtement appliqué	Localisation	Etat de conservation	Présence de la dégradation	Residual (mm/cm²)	Classe	Observation	
85	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,01	0		
86					+ de 1 m	ND		0,06			
87	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,61	0		
88						+ de 1 m	ND				0,06
87	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0		
88					+ de 1 m	ND		0,1			
89	C	Fenêtre	Ciment et ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,26	0		
90						+ de 1 m	ND				0,11
89	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,57	0		
90					+ de 1 m	ND		0,6			
91	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
92					+ de 1 m	ND		0,18			
95	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
96					+ de 1 m	ND		0,7			
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %		

Local : Pailier (1er)											
N°	Zone	Intitulé de l'élément	Substrat	Revêtement appliqué	Localisation	Etat de conservation	Présence de la dégradation	Residual (mm/cm²)	Classe	Observation	
89	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0		

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE TRAV DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 776 00023 - Code NAP 7120 B
 Membre de FUNECTPI - Union Nationale des Experts Certificés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1059236604
 Agrément DGNR n° T340358 52

12/20
SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Cimbal - 34500 BEZIERS
 Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 81

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Élément	Matériau	Couleur	État	Observations	Score	Classe	Observations
100	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND	0,1	0
111						- de 1 m	ND	0,54	
112	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
101					+ de 1 m	ND	0,08		
102	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,18	0	
103					+ de 1 m	ND	0,65		
104	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,28	0	
105					+ de 1 m	ND	3,1		
106	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,12	0	
107					+ de 1 m	ND	0,1		
108	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND	0,11	0	
109					+ de 1 m	ND	0,09		
110	Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Logement n°3 (1er)									
N°	Zone	Élément	Matériau	Couleur	État	Observations	Score	Classe	Observations
113	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,52	0	
114					+ de 1 m	ND	0,09		
125	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	
126						+ de 1 m	ND		0,4
115	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,38	0	
116					+ de 1 m	ND	0,65		
117	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,17	0	
118					+ de 1 m	ND	0,59		
119	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
120					+ de 1 m	ND	0,1		
121	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,32	0	
122					+ de 1 m	ND	0,61		
123	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND	0,39	0	
124					+ de 1 m	ND	0,4		
Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %		

Local : Piece n°4 (1er)									
N°	Zone	Élément	Matériau	Couleur	État	Observations	Score	Classe	Observations
127	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
128					+ de 1 m	ND	0,09		
140	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	0,21	2
129	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,04	0	
130					+ de 1 m	ND	0,25		
135	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	12,28	3
131	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,65	0	
132					+ de 1 m	ND	0,38		
133	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0	

Report N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SIRET 501 826 770 00023 - Code NAP 7120 B -
 Membre de PUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA n° 0582958604
 Agrément DGNSR n° 1340556 52

13/20
 SAS MAS JEREMIE LABORIE E.V.
 H. ENAM dequastier associé
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

134					+ de 1 m	ND		0,44		
136	Plafond	Plâtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
137					+ de 1 m	ND		0,07		
138	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND		0,2	0	
139					+ de 1 m	ND		0,47		
Nombre total d'unités de diagnostic		8		Nombre d'unités de classe 3		1		% de classe 3		12,50 %

Local : Piece n°5 (10')

N°	Zone	Type de diagnostic	Substrat	Revêtement	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la dégradation	Appréciation (coefficient)	Préjudiciable	Observation
141	A	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
142					+ de 1 m	ND		0,13		
149	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	10,49	1	
150	B	Fenêtre	Vitrail	Bois	Peinture	- de 1 m	D	9,79	1	
143	B	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,63	0	
144					+ de 1 m	ND		0,05		
145	C	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
146					+ de 1 m	ND		0,08		
147	D	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
148					+ de 1 m	ND		0,11		
151	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
152					+ de 1 m	ND		0,06		
153	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND		0,50	0	
154					+ de 1 m	ND		0,44		
Nombre total d'unités de diagnostic		8		Nombre d'unités de classe 3		1		% de classe 3		12,50 %

Local : Piece n°2 (10')

N°	Zone	Type de diagnostic	Substrat	Revêtement	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la dégradation	Appréciation (coefficient)	Préjudiciable	Observation
155	A	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
156					+ de 1 m	ND		0,11		
163	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
164						+ de 1 m	ND			
157	B	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
158					+ de 1 m	ND		0,1		
159	C	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
160					+ de 1 m	ND		0,3		
161	D	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0	
162					+ de 1 m	ND		0,09		
165	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,10	0	
166					+ de 1 m	ND		0,30		
167	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND		0,1	0	
168					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic		7		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Constat des risques d'Exposition au Plomb

Report N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA (0592956604)
 Agrément DGNRS n° T340364 S2

SAS MAJEREMIE LABORIE & ASSOCIÉS
 HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIEK
 Tél : 04 67 28 31 00 - Fax : 04 67 28 00

Local : Pièce n°4 (Zona)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la dégradation	Probabilité (coefficient)	Classe	Observations
169	A	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
170					+ de 1 m	HD		0,16		
177	A	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		10,13	1	
171	B	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0	
172					+ de 1 m	ND		0,08		
178	C	Fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	D		1,51	3	
173	C	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
174					+ de 1 m	ND		0,32		
175	D	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0	
176					+ de 1 m	ND		0,08		
178	Plafond	Plafond	Pierre	Lambris bois	- de 1 m	ND		0,06	0	
180					+ de 1 m	ND		0,08		
181	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND		0,31	0	
182					+ de 1 m	ND		0,28		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		12,50 %

Local : Logement n°2 (Zona)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la dégradation	Probabilité (coefficient)	Classe	Observations
183	A	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
189					+ de 1 m	ND		0,66		
191	A	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
192					+ de 1 m	ND		0,88		
197	A	Porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	D		9,15	3	
185	B	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
186					+ de 1 m	ND		0,06		
187	C	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0	
188					+ de 1 m	ND		0,2		
189	D	Mur	Pierre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
190					+ de 1 m	ND		0,17		
193	Plafond	Plafond	Pierre	Lambris bois	- de 1 m	ND		0,11	0	
194					+ de 1 m	ND		0,1		
198	Sol	Plancher	Béton	Parquet	- de 1 m	ND		0,1	0	
198					+ de 1 m	ND		0,48		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		12,50 %

Local : Pièce n°7 (Zona)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Niveau de la dégradation	Probabilité (coefficient)	Classe	Observations
201	A	Mur	Pierre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,55	0	

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU MAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 2000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
 Membres de l'UNECTPI : Union nationale des Experts Certifiés & Techniciens en radiologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 11892056604
 Agrément DGNSR n° 1340358 82

15/20
SAS MAS JEREMIE LABORTIE EVL
 Huisseries de justice associées
 3 Rue Guinjal - 34500 BEZIERES
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 10 00

Constat des risques d'Exposition au Plomb

202						- de 1 m	ND		0,1		
211	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,65	0	
212						+ de 1 m	ND		0,28		
203	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,11	0	
204						+ de 1 m	ND		0,29		
198	C	Fenêtre	Dormant et ouvert	Bois	Peinture	- de 1 m	D		19,2	1	
199	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,65	0	
200						+ de 1 m	ND		0,42		
205	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,13	0	
206						+ de 1 m	ND		0,11		
207	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,50	0	
208						+ de 1 m	ND		0,1		
209	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
210						+ de 1 m	ND		0,8		
213	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,11	0	
214						+ de 1 m	ND		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		11,11 %

Local : Pièce n° 8 (Zème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Provenance de l'appareil	Localisation	Etat de conservation	Nature de la réclamation	Résultats (marcm)	Classement	Observation	
215	A	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		3,24	0	
216						+ de 1 m	ND		3,49		
223	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5,26	3	
217	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,92	0	
218						+ de 1 m	ND		0,92		
224	C	Fenêtre	Dormant et ouvert	Bois	Peinture	- de 1 m	D		12,13	1	
225	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
226						+ de 1 m	ND		0,11		
219	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,52	0	
220						+ de 1 m	ND		0,99		
221	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		0,47	0	
222						+ de 1 m	ND		0,21		
227	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,10	0	
228						+ de 1 m	ND		0,32		
229	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,15	0	
230						+ de 1 m	ND		0,55		
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		11,11 %

Local : Pièce n° 9 (Zème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Provenance de l'appareil	Localisation	Etat de conservation	Nature de la réclamation	Résultats (marcm)	Classement	Observation	
231	A	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND		3,01	0	
232						+ de 1 m	ND		3,18		
230	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		2,51	3	

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 2000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1059280604
 Agrément DGNRS n° T340358 32

16/20
SAS MAS JEREMIE LABORIE EV
 EXPERTS QUALI CERT
Experts de Justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 5

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

233	B	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,20	0	
234						+ de 1 m	ND	0,61		
240	C	Fenêtre	Domant et ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	D	0,00	0	
241	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0	
242						+ de 1 m	ND	0,02		
235	C	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,68	0	
236						+ de 1 m	ND	0,05		
237	D	Mur		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0,18	0	
238						+ de 1 m	ND	0,1		
243	Plafond	Plafond		Plâtre	Lambris bois	- de 1 m	ND	0,10	0	
244						+ de 1 m	ND	0,00		
245	Sol	Plancher		bois	Carrelage	- de 1 m	ND	0,12	0	
246						+ de 1 m	ND	0,44		
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	11,11 %

Local : Greniers (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement supérieur	Localisation	Etat de conservation	Marché de la dépendance	Observations (qualitatif)	Classement	Observations
249	A	Murs	Pierres, béton	Peinture	- de 1 m	ND	0,41	0		
250					+ de 1 m	ND	0,1			
247	A	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0		
248					+ de 1 m	ND	0,15			
253	Plafond	Fenêtre	(Métal)	Peinture	- de 1 m	ND	0,43	0		
254					+ de 1 m	ND	0,7			
251	Sol	Plancher bois (sol)	Bois	Parquet	- de 1 m	ND	0,63	0		
252					+ de 1 m	ND	0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic				4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : pièce n° 10 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement supérieur	Localisation	Etat de conservation	Marché de la dépendance	Observations (qualitatif)	Classement	Observations
255	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,4	0		
256					+ de 1 m	ND	0,55			
271	A	Porte	Huisserie	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,61	0	
272						+ de 1 m	ND	0,1		
257	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0		
258					+ de 1 m	ND	0,1			
283	C	Fenêtre	Domant et ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,15	0	
264						+ de 1 m	ND	0,08		
265	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
266						+ de 1 m	ND	0,01		
259	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
260					+ de 1 m	ND	0,35			
261	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0		
262					+ de 1 m	ND	0,1			
267	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		

17/20

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
 N° SIRET : 3175 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
 Membre de l'UNECTPI - Union Nationale des Experts Civiles & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956804
 Agrément DGNBR n° T340368 52

SAS MAS JEREMIE IMMOBILIER
 Huissiers de justice associé
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 5

Contrat des Risques d'Exposition au Plomb

268					- de 1 m	ND		0,08		
269	Sol	Plancher	Bois	Parquet	- de 1 m	ND		0,38	0	
270					+ de 1 m	ND		0,04		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Piece n°12 (3ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Support	Nature des observations	Localisation	Etat de conservation	Méthode de la dégradation	Référence (norme)	Quantité	Observation
273	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
274					+ de 1 m	ND		0,33		
281	A	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
282					+ de 1 m	ND		0,11		
283	B	Fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
284					+ de 1 m	ND		0,23		
275	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
276					+ de 1 m	ND		0,67		
277	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
278					+ de 1 m	ND		0,08		
279	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,86	0	
280					+ de 1 m	ND		0,04		
286	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
288					+ de 1 m	ND		0,26		
287	Sol	Plancher	Bois	Parquet	- de 1 m	ND		0,12	0	
288					+ de 1 m	ND		0,32		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Comble (3ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Support	Nature des observations	Localisation	Etat de conservation	Méthode de la dégradation	Référence (norme)	Quantité	Observation
	Sol	Plancher	Bois							Bois brut
289	Toutes zones	Murs	Pierres		- de 1 m	ND		0,08	0	
290					+ de 1 m	ND		0,88		
Nombre total d'unités de diagnostic			2	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des observations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	MV : Non visité D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES
 Néant

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
 membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1059266604
 Agrément DGNSR n° T340368 S2

SAS MAS EREMI LABORIE EN
 HONORAIRES de justice associé
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 9

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) : lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Les informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 6000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7129 B-
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10502066604
 Agrément DGNBR n° T340358 S2

20/20
 SAS MAS JEREMIE TABOURIE EV
 QUALIPERT
 HÔTIERS de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél : 04 67 38 43 00 - Fax : 04 67 38 60

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2234E2231584N

établi le : 28/09/2022

valable jusqu'au : 27/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 58 Grand Rue, 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 1949

surface habitable : 157 m²

propriétaire : [REDACTÉ]

adresse : [REDACTÉ]

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1278 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 6622 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 2295 € et 3105 € par an

Prix moyens des énergies Indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

CABINET GEOFFROY BOGUET

2 bis quai de la Dunette
34200 SETE

diagnostiqueur :

geoffroy BOGUET

tél : 04 67 51 30 95

email : contact@cabinetboguet.com

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

organisme de certification : QUALIXPERT

24 Rue Henri IV

81100 CASTRES

n° de certification : C0398

SAS MAS JEREMIE LABORIE EYE
Huissiers de justice associés
3 Rue Guinai - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 38 13 00 - Fax : 04 67 28 00 5

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT



MOYEN



BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne orientation du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe-eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

* Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	⚡ électrique 33080 (14383 €)	Entre 1 300€ et 2 700€	86%
eau chaude sanitaire	⚡ électrique 4265 (1854 €)	Entre 250€ et 340€	12%
refroidissement			0%
éclairage	⚡ électrique 680 (296 €)	Entre 42€ et 56€	2%
auxiliaires			0%
énergie totale pour les usages recensés	38 030 kWh (16 535 kWh é.t.)	Entre 2 295€ et 3 105€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 18°C réduite à 15°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 134,54l par jour.

* Selon les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

* Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements.

4.4 → énergie finale
* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnement compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -25,4% sur votre facture soit -597 € par an

- astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de stockage «maçonné»)
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
 - Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

- astuces**
- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
 - Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 134,54l /jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l
55l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -35% sur votre facture soit -105 € par an

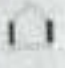



- astuces**
- installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche
 - Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 1 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 2 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 3 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton dormant sur Terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 1 Bois sous solives bois donnant sur Local non chauffé, non isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 14 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 14 mm) avec Fermeture Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC électrique installée en 2005
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical électrique installée en 2005
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Panneau rayonnant électrique NFC : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Recommandations d'amélioration de la performance








Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 2832,6 à 9442 €

lot	description	performance recommandée
 murs	isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

MAS JEREMIE LABORIE EVE
Huissiers de justice associés
1 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 81 11 00 - Fax : 04 67 18 00 81

thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimeRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimeRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimeRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimeRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimeRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

$R = 10 \text{ m}^2 \text{ K/W}$



toiture et combles

Isolation des combles : Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,36$



portes et fenêtres

Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles vitrages peu émissifs.

Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,36$.

$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,36$.



portes et fenêtres

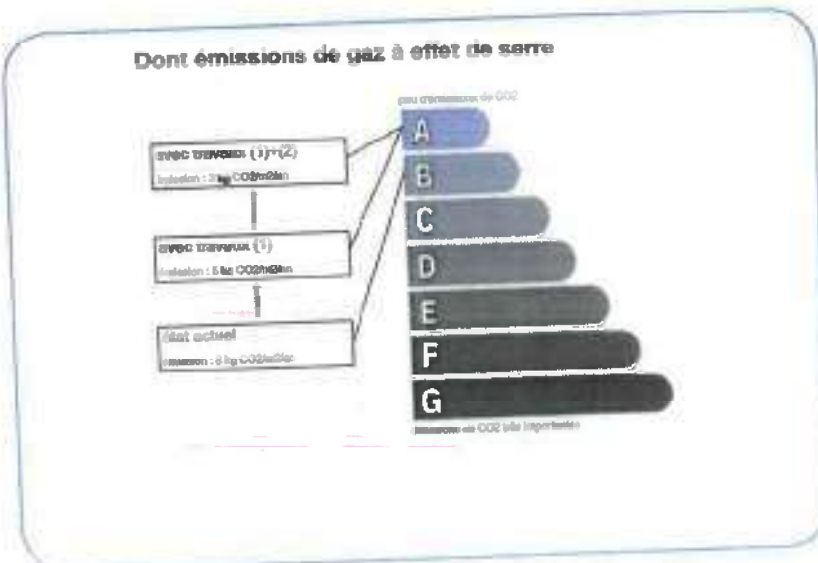
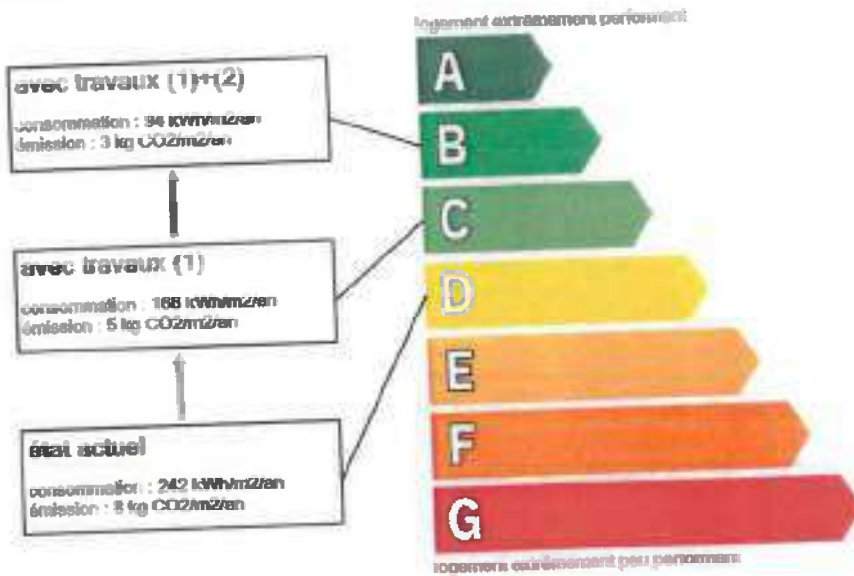
Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $Sw \geq 0,36$.

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Evolution de la performance après travaux



FAIRE
Fédération Française des Artisans

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'échelles.

www.faire.org pour trouver un conseiller

04 67 28 300 100 (du lundi au vendredi)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux.

www.faire.org/aides-de-financement/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Chancelier
François Bayrou

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

A court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

IAS MAS JEREMIE LABORIE ET
Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 10 09

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2234E2231684N**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AC-708**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **ICL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **22/09/2022**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		34 - Hérault
Altitude	données en ligne	322
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	1948
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	157
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,6

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Surface	observée ou mesurée	11,3 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inerte	observée ou mesurée	1 nord
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 2	Surface	observée ou mesurée	21,02 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inerte	observée ou mesurée	Lourd
Mur 3	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	observée ou mesurée	9,6 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
 Huisserie et menuiserie associées
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 39 43 00 - Fax : 04 67 38 00 81

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 4	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	21,4 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Épaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Mur 5	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11,8 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Épaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	19,3 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Mur 6	Épaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	50 m ²
	Type	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Local non chauffé
Plafond 1	Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	62 m ²
	Surface Aus	<input type="radio"/> observée ou mesurée	36 m ²
	État isolation des parois du local non chauffé	<input type="checkbox"/> document fourni	Non
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	55 m ²
	Type de plancher bois	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Plancher 1	Périmètre plancher dépendant sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	<input type="radio"/> observée ou mesurée	30 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Fenêtre 1	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	55 m ²	
	merite	observée ou mesurée	Lourde	
	Type d'adossance	observée ou mesurée	Terre-plein	
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,68 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Homogène	
	Hauteur u	observée ou mesurée	20 "	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 2	Surface de baies	observée ou mesurée	2,72 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Homogène	
	Hauteur u	observée ou mesurée	20 "	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 3	Surface de baies	observée ou mesurée	1,1 m ²
		Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
		Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (inclinaison $\geq 75^\circ$)	
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
Type volets		observée ou mesurée	Sans	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	40 °	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3,4 m²	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	14 mm	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord	
	Fenêtre 5	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
<input type="radio"/> observée ou mesurée		15 °	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Non	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		1,7 m²	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Double vitrage vertical	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		14 mm	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Non	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Air	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Non	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Menuiserie PVC	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Nu intérieur	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Fenêtres battantes	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)	
<input type="radio"/> observée ou mesurée		Est	
Fenêtre 6		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
		<input type="radio"/> observée ou mesurée	30 °
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0,3 m²	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	14 mm	
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
Type de masques jointifs	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	30°
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1,2 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu emissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
Type de masques jointifs	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15°
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1,5 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu emissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
Type de masques jointifs	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	35°
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bois

Fenêtre 7

Fenêtre 8

Porte 1

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type de porte	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Opaque pleine	
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3,36 m ²	
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,5 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Plancher 1 Mur 6	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,5 m
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9,8 m
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Mur 4 (vers le haut)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m
Linéaire Mur 5 (vers le haut)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,5 m
Linéaire mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9,8 m
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9 m
Linéaire mur 5 (vers le bas)	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur	

Fiche technique du logement (suite)

nom de l'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 5 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 4 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 5 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 4 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 5 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 2	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Linéaire Fenêtre 1 Mur 3	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 5 Mur 4	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur 4	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 7 Mur 5	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
Linéaire Fenêtre 8 Mur 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Porte 1 Mur 2	Retour isolation autour menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Panneau rayonnant électrique NFC	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC	
	Surface chauffée	observée ou mesurée	157 m ²	
	Année d'installation	observée ou mesurée	2005	
	Energie utilisée	observée ou mesurée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée	Non	
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée	Non	
	Type émetteur	observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC	
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée	157 m ²	
	Type de chauffage	observée ou mesurée	Divisé	
	Équipement d'intermittence	observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température	
	Présence de comptage	observée ou mesurée	Non	
	Chauffe-eau vertical	Type générateur	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Année installation	observée ou mesurée	2005
Energie utilisée		observée ou mesurée	Electricité	
Type production ECS		observée ou mesurée	Individuel	
Isolation du réseau de distribution		observée ou mesurée	non	
Pièces alimentées consécutives		observée ou mesurée	Non	
Production en volume maximum		observée ou mesurée	Non	
Volume de stockage		observée ou mesurée	00 L	
Type de ballon		observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical	
Catégorie de ballon		observée ou mesurée	Autres ou inconnue	
Ventilation	Type de ventilation	observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres	
	Année installation	document fourni	1880	
	Plusieurs façades exposées	observée ou mesurée	Oui	

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

• Localisation du ou des immeubles bâti(s) : Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Département : **HÉRAULT** Date de construction : **Antérieure au 1er janvier 1949**
Commune : **SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES (34220)** Année de l'installation : **> à 15 ans**
Adresse : **58 Grand Rue** Distributeur d'électricité : **Enedis**
Lieu-dit / Immeuble : Rapport n° [REDACTED]
Réf. Cadastre : **AC - 798**
• Désignation et situation du lot de (co)propriété :
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

• Identité du donneur d'ordre
Nom / Prénom : **MAS Jérémie LABORIE Eve**
Tél. : **04.67.28.43.00** Email : scp.eric.paidy@huissiers-justice.fr
Adresse : **3 Rue Guibal 34500 BÉZIERS**
• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser) **Etude Huissiers**
• Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances : [REDACTED]

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

• Identité de l'opérateur :
Nom : **BOGUET**
Prénom : **geoffroy**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **CABINET GEOFFROY BOGUET**
Adresse : **2 bis quai de la Dunette**
34200 SÈTE
N° Siret : **501 826 770 00023**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
N° de police : **10592956604** date de validité : **31/12/2022**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**, le **01/10/2017** jusqu'au **30/09/2022**
N° de certification : **C0398**

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
N° SIRET : SÈTE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
Agrément DGNSR n° T340358 S2

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
Huissiers de Justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIE
Tél. 04 67 28 43 00 - Fax 04 67 28 43 05

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, gouttières, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DE S PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à labatère, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
 N° SIRET : 3676 501 326 770 0023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1058295664
 Agrément DONSIR n° T340358 S2

SARAS JEROME LABORIE EVI
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8

Etat de l'installation intérieure d'électricité

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (2)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	
B.7.3 b)	L'isolant d'au moins un CONDUCTEUR est dégradé.	
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (2)
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	
B.8.3 d)	L'installation comporte au moins un CONDUCTEUR ACTIF dont le diamètre est $< 12/10$ mm (1,13 mm ²).	
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une poutre ou une rainure, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	

Installations particulières

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
 (*) **Avertissement**: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 626 770 00023 - Code NAP 7120 B
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Fonctionnement Immobilier
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592958604
 Agrément DGNR n° T340398 S2

SAS MAS JEROME LABORIE EV
 QUALITE PER
 Maîtres de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 5

N° article (1)	L'état des points de contrôle n'avant pu être vérifiés selon la norme NF C15-600 - Annexe B	Motifs (2)
B.4.3 a1)	Présence d'une PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES à l'origine de chaque CIRCUIT.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES sont placés sur les CONDUCTEURS de phase.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 c)	CONDUCTEURS de phase regroupés sous la même PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES en présence de CONDUCTEURS NEUTRE commun à plusieurs CIRCUITS.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 c)	CONDUCTEURS de phase regroupés sous la même PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES en présence de CONDUCTEURS NEUTRE commun à plusieurs CIRCUITS.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 e)	Courant assigné (calibre) de la PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES de chaque circuit adapté à la section des CONDUCTEURS.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 f2)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 f2)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 f3)	La section des CONDUCTEURS de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 f3)	La section des CONDUCTEURS de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 h)	Aucun point de CONNEXION de CONDUCTEUR ou d'APPAREILLAGE ne présente de trace d'échauffement.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 h)	Aucun point de CONNEXION de CONDUCTEUR ou d'APPAREILLAGE ne présente de trace d'échauffement.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 j1)	Courant assigné (calibre) adapté de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant l'ensemble de l'installation.	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 80023 - Code NAF 7120 B-
 Membre de l'UNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Électrotechnique Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592956604
 Agrément DGNRS n° T340358 S2

SAS MAS JEREMIE EBORILEY
 HUISSIERS de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28 10 00

Etat de installation intérieurs d'électrécité

N° article (1)	libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C15-500 - Annexe C	Motifs (2)
B.4.3 (1)	Courant assigné (calibre) adapté de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant l'ensemble de l'installation.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 (2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.
B.4.3 (2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'est pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C15-500 - Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. »
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. »
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. »
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalués. »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « arriéré-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder aux contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

Rapport N°



BASSIN DE TRAVAIL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - BURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de l'UNECTPI - Union Nationale des Experts Certifiés et Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 10592955604
 Agrément DGNRS n° T340358 52

5/7
SAS MAS JEROME LABORIE EA
 QUALIPERT
 Mandataires de Justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégiée, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SETE 501 826 770 0003 - Code NAF 7120 B-
 Membre de l'UNECTI : Union nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AKA 1059295664
 Agrément DGNBR n° 1340368 92

6/7

SAS MAS JEREMIE LABORIE EV
 QUALIPERT
 510 av. des Passiers de Justice associé
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique.....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une aivéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum) :

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION

Néant

DATE SIGNATURE ET CACHET

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **22/09/2022**
Date de fin de validité : **27/09/2025**
Etat rédigé à **SÈTE** Le **28/09/2022**
Nom : **BOGUET** Prénom : **geoffroy**

Rapport N°



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 5000 €
N° SIRET : SÈTE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B
Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
Titulaire d'une autorisation professionnelle AXA 10692900604
Agrément DGNRS n° T340358 S2

SAS MAS JEREMIE LABORIE EURL
Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél : 04 67 25 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00

SÈTE le vendredi 7 octobre 2022

Référence Rapport : [REDACTED]
 Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien : 58 Grand Rue
 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

Type de bien : Maison individuelle
 Date de la mission : 22/09/2022

Maitre,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Geoffroy BOGUET, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Geoffroy BOGUET
 CABINET GEOFFROY BOGUET

Rapport N° [REDACTED]



BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - EURL au capital de 8000 €
 N° SIRET : SÈTE 501 826 770 00023 - Code NAF 7120 B -
 Membre de FUNECTPI : Union Nationale des Experts Certifiés & Techniciens en Parasitologie Immobilière
 Titulaire d'une assurance professionnelle AXA 1059255604
 Agrément DQNSR n° T340358 S2

1/1
 MAS JEREMIE LABORIE ET
 Associés
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIEZ
 Tél : 04 67 30 17 00 - Fax : 04 67 30 07



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : [REDACTED]

Mode EDITION

Réalise par Geoffrey BOUJET

Pour le compte de EURL BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS

Date de réalisation : 28 septembre 2022 (valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2012-01-046/17 du 9 janvier 2012.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

58 Grand Rue
34220 Saint-Pons-de-Thomeries

Parcelle(s) saisie(s)

AC0706

Vendeur



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (EIRP)						
VOTRE COMMUNE				VOTRE IMMEUBLE		
Type	Nature du Risque	Etat de la Procédure	Date	Concerné	Indemnisé	RIAL
PRR	Inondation	prescrit	28/12/2002	OUI	NON	p.3
PAC ⁽¹⁾	Feu de forêt	non	17/12/2021	NON	-	p.3
Zonage de sismicité : 1 - Très faible ⁽²⁾				NON	-	-
Zonage du potentiel radon : 3 - Significatif ⁽³⁾				OUI	-	-

Etat des risques approuvés (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	OUI	Aléa Moyen
Pan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	NON	-
Basias, Basol, l'ope	OUI	7 sites* à - de 500 mètres

* Ce chiffre ne concerne pas les sites non localisés de la commune.

(1) Porter à connaissance.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon ou territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-634 du 9 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/themes/pan-d-exposition-au-bruit-dep>



Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

Huissiers de justice associés

3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS







Tél : 04 67 28 24 00 - Fax : 04 67 28 00 55

*** En mode EDITION, l'utilisateur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document impliquent l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.





Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Georisques)			
Risques		Concerne	Détails
 Inondation	IHI : Territoire à Risque important d'inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire	Non	-	-
 Mouvement de terrain	Non	-	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 Cavités souterraines	Oui	-	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres autour d'une cavité identifiée.
 Canalisation TMD	Non	-	-

SAS MAS JEREMIE LABORIE EV.
Huissiers de justice associé
3 Rue Guibal - 34500 BEZIEF
Tél : 04 67 00 43 00 - Fax : 04 67 00 43 01





SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	7
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	8
Annexes.....	9

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
Huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 8





Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions relatives aux risques naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols, est établi sur la base des informations mises à disposition par votre préfecture

2012-01-046/17

DU

07/01/2012

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réactualisé le : 28/09/2022

1. Adresse

Parcelle(s): AC0706

58 Grand Rue 34220 Saint-Pons-de-Thomières

2. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

présent

oui

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé

non

Les risques naturels pris en compte sont les :

Inondation

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement de ou des PPRn

non

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

présent

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé

non

Les risques miniers pris en compte sont les :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement de ou des PPRm

non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

approuvé

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

présent

non

Les risques technologiques pris en compte sont les :

L'immeuble est situé en secteur d'exploitation ou de stockage d'un produit

non

L'immeuble est situé en zone de prescriptions

non

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire (Zonage pour le risque de mouvement de terrain)

L'immeuble est situé dans une zone réglementaire

non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour le risque de séisme (potentiel radon)

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon

oui

7. Information relative aux seismes recensés par y compris ceux d'origine naturelle

L'immeuble est concerné dans l'acte authentique constatant la réalisation de travaux

oui

non

8. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux

oui

non

Parties concernées

Vendeur

Acheteur

Attention ! Si le n'impose pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les cas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

MAS MAS JEREMIE LABORIE EURL
Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS

** En mode EDI1ION, l'émetteur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo. Tél. : 04 67 28 43 00. Fax : 04 67 28 00 00.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciales appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Inondation

PPRn Inondation prescrit le 23/12/2002

Concerné*

* Aucune cartographie n'est disponible pour ce PPR.

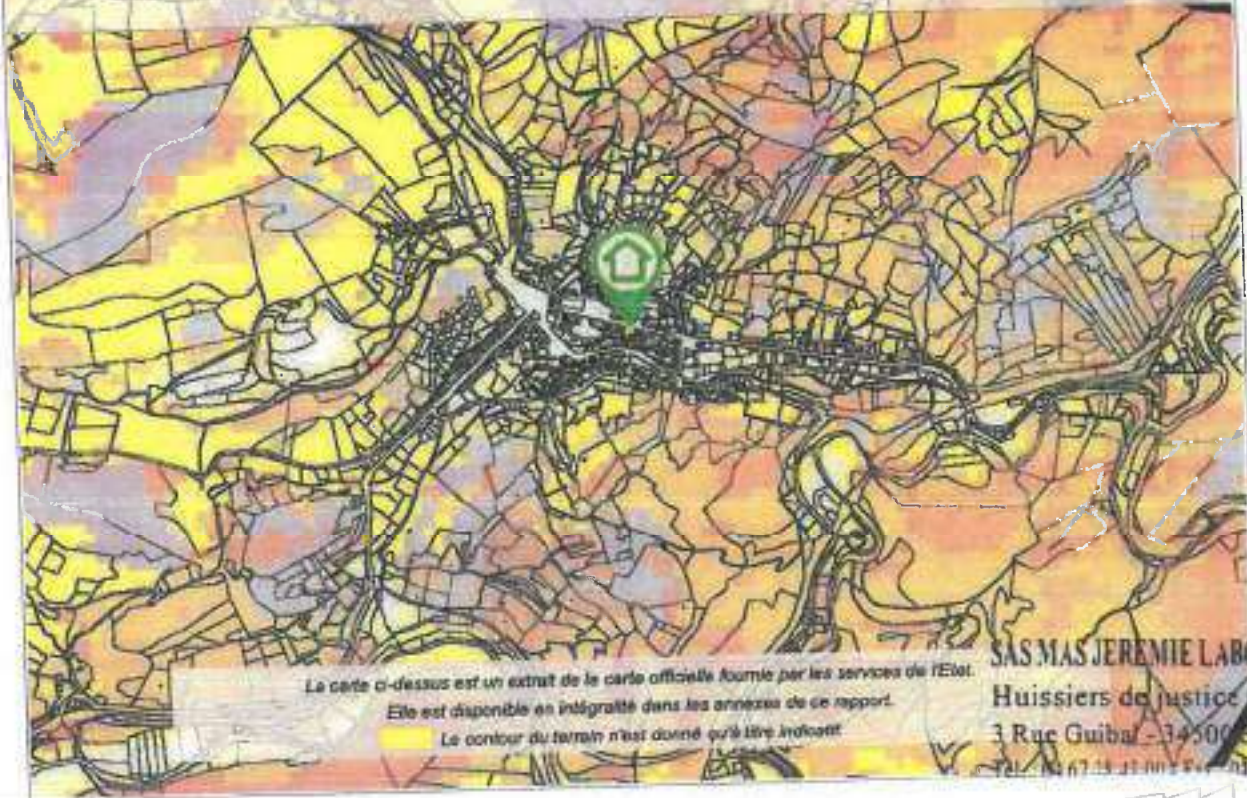
Par conséquent, l'intégralité du territoire communal est considérée comme concernée.

Feu de forêt

PAC Feu de forêt, notifié le 17/12/2021

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risque



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
 Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

SAS MAS JEREMIE LABOIE EYE
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tél. 04 67 33 41 00 / Fax. 04 67 33 41 01





Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/03/2022	13/03/2022	22/07/2022	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/10/2018	15/10/2018	08/11/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/02/2017	15/02/2017	07/07/2017	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/03/2011	16/03/2011	21/07/2011	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/11/1999	14/11/1999	18/11/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/01/1996	30/01/1996	03/02/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/12/1995	18/12/1995	03/02/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/11/1992	10/11/1992	18/11/1992	<input type="checkbox"/>

L'empire (vert)

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en ligne, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.crisp.fr

Préfecture : Montpellier - Hérault
Commune : Saint-Pons-de-Thomières

Adresse de l'immeuble :
58 Grand Rue
Parcelle(s) : AC0708
34220 Saint-Pons-de-Thomières
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____
[REDACTED]

Acquéreur : _____
[REDACTED]

SAS MAS JEREMIE LABORIE EURL
Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél : 04 67 38 33 00 - Fax : 04 67 38 00 01



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par EURL BASSIN DE THAU DIAGNOSTICS en date du 28/08/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2012-01-048/17 en date du 09/01/2012 en matière d'obligation d'information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation et par le PPRn inondation prescrit le 23/12/2002.
- A ce jour, aucun règlement ne permet de statuer sur la présence ou non de prescriptions de travaux pour ce PPR.
- Le risque Racon (niveau : significatif)

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral n° 2012-01-048/17 du 9 janvier 2012
- > Cartographies :
 - Cartographie informative du PAC Feu de forêt, n°17/12/2021
 - Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

SAS MAS JEREMIE LABORIE EURL
Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél. : 04 67 78 43 00 - Fax : 04 67 28 00 5



PREFET DE L'HERAULT

ARRÊTÉ N° 2012-01-046 / 17

**ARRÊTÉ PREFERETORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET
LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

COMMUNE DE SAINT-PONS-DE-THOMIERES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la liste des communes de l'Hérault où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de SAINT-PONS-DE-THOMIERES sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et des risques technologiques pris en compte,
- l'identité des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la cartographie des zones exposées.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfectures et mairie.

Le dossier communal d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture <http://www.herault.pref.gouv.fr/>

SAS MAS JEREMIE LABORIE EN
Huissiers de justice assoc.
3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS

ARTICLE 2 :

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-5 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 :

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier d'information est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur départemental des territoires et de la mer et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

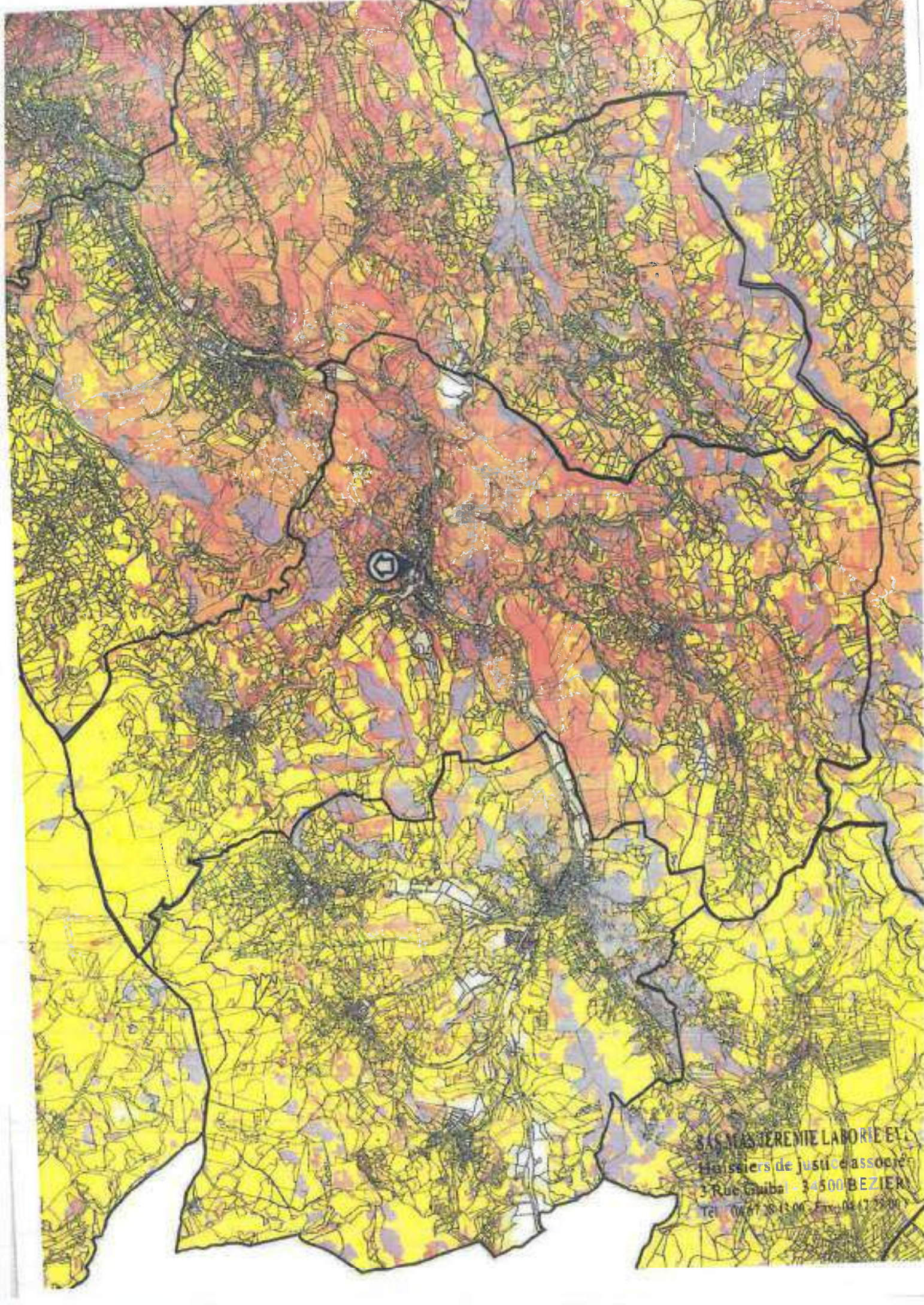
09 JAN. 2012

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet,
Directeur de Cabinet


Nicolas HONORE

SAS MAS JEREMIE LABORIE EV
Huissiers de justice associé
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 01



SAS MAÏTERENIE LABOIE ET
Associés de justice associés
3 Rue Guiba - 34500 BEZIER
Tel : 04 67 28 43 00 Fax : 04 67 28 43 01

Zonage sismologique

Zones de sismicité

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Moyenne
-  Forte
-  Limites communales

Coordonnées communes des 2018
Fond de carte IGN
Données sismiques de 1980 à 2018

SAS MAS JEREMIE LABORTE IVE
Huissiers de justice associés
1 Rue Gombert 34503 BLZIERVE
Tél. 04 67 28 43 00 - Fax 04 67 28 00 55

0 5000 10000 15000

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi en la forme des informations ci-dessous à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le
Adresse de l'immeuble code postal ou ZIP commune
58 Grand Rue 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB oui non X
révisé approuvé date

oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation oui non X
si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB oui non X
révisé approuvé date

oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :
zone A zone B- zone B zone C zone D
forte faible modérée

¹ périmètre de la Courbe d'impact sonore (CIS)

² Centre de courbe d'impact sonore (CIS) et rayon de courbe d'impact sonore (RIS) (art. R112-10, R112-11)

³ Centre de l'habitat existant de la zone (C) et courbe d'impact sonore (CIS) (art. R112-10, R112-11)

⁴ Lorsque l'immeuble se situe dans une zone B ou la zone C (art. R112-10), cette zone n'est obligatoire que pour les nuisances mentionnées au 1^{er} de l'article R112-10 (nuisances de la courbe d'impact sonore) et pour les nuisances mentionnées aux dispositions de l'article L. 112-3 du code de l'urbanisme pour les aéroports dont le nombre des passagers par an est supérieur à 100 000. Cette limitation réglementaire sur l'ensemble des plans de zonage.

Remarque : Lorsque le bien se situe aux 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus exposée.

SAS MAS JEREMIE LABORIE ET E

Huissiers de justice - 50, rue

du Général de Gaulle - 34500 BEZIER

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présentés en complément

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N.) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit>

bruit-peb

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de
peut être consulté à la mairie de la commune de ... SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES
où est sis l'immeuble.

Vendeur / Bailleur

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu 28/09/2022

à

SÈTE

Information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus consultez le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

SAS SAS BERTHOMME LAURENTE
Habitier et associé
3 Rue Gabriel 34500 BEZIER
Tél : 04 67 30 45 00 - Fax : 04 67 30 45 01

1



S. S. MAS JURETTE LABARTE
Huissiers de justice ass

2





5



VAS MAS FERENTE LABORUL!
Institutiile de justitie
si securitate - 74910

6





AS MAS JEREMIE LABORIE E
huissiers de justice associe
3 Rue Guibal - 34500 BEZIE
Tel : 04 67 28 43 09 - Fax : 04 67 28 43 10





9



10

AS MAS JEREMIE LABORIE ET
Associés de justice associé



11

SAUVAGES
huissiers de justice asso
Rue Guibal - 24500 F11



12

13



SAS MAS JEREMIE LABORIE EN
Huissiers de justice assoc.
1 Rue Coubal - 34500 BEZIERS

14



15



345 MAS JEREMIE LABORIE EA
laissiers de justice 209907
Rue Garbat 54500 BF7

16



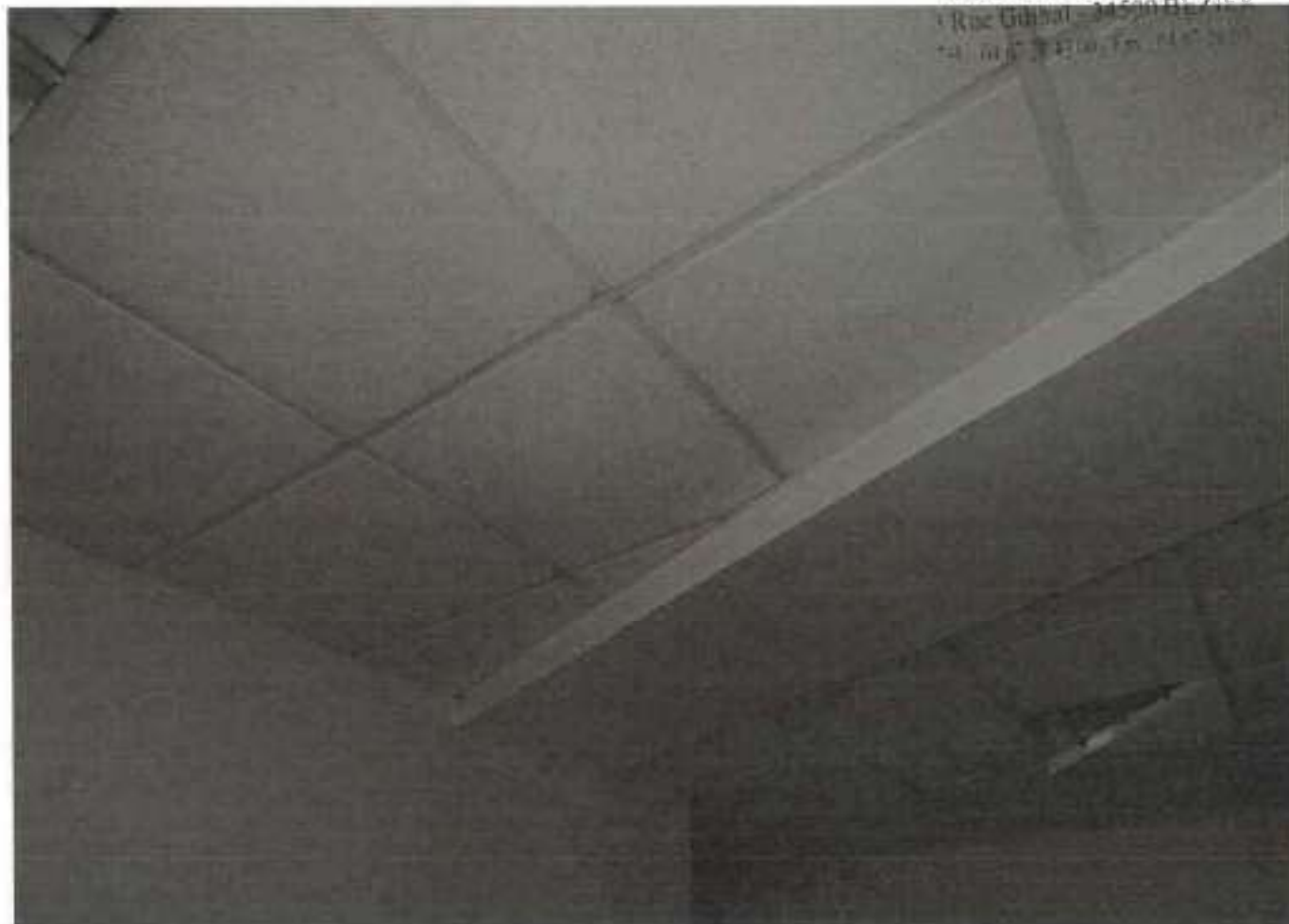


MAS JEREMIE LABORIE LY
 Huissiers de justice associe
 3 Rue Galba - 34500 BEZIE
 Tel. 04 67 266 400 - Fax. 04 67 266 401





M. MAS JEREMIE LABOURE
 Propriétaires de justice-asso
 Rue Guitat - 34530 BLZIER
 Tel : 04 67 23 40 75 - 04 67 23 40 76





AS MAS JEREMIE LABOUREL
 Huissiers de justice associé



Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 07



AS MAS JEREMIE LABORIE EN
Jussiers de justice a-cocle
Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tel. 0467 214210 Fax 0467 214211





ANXAN JEROME LABORIE SA
huissiers de justice associé



27



28





AS MASSERIE DE L'ORDRE ET



SAINTE BEZIER



Huissiers de justice assoc:





Associés de justice associée

3 Rue Galilée - 24000 Sarlat
Tél. 05 53 21 10 10





SAS MAS JEREMIE LARONIE ES
 Huissiers de justice associés
 3 Rue Gouthal - 34500 BÉZIERS
 Tél : 0467 26 41 00 - Fax : 0467 26 41 01



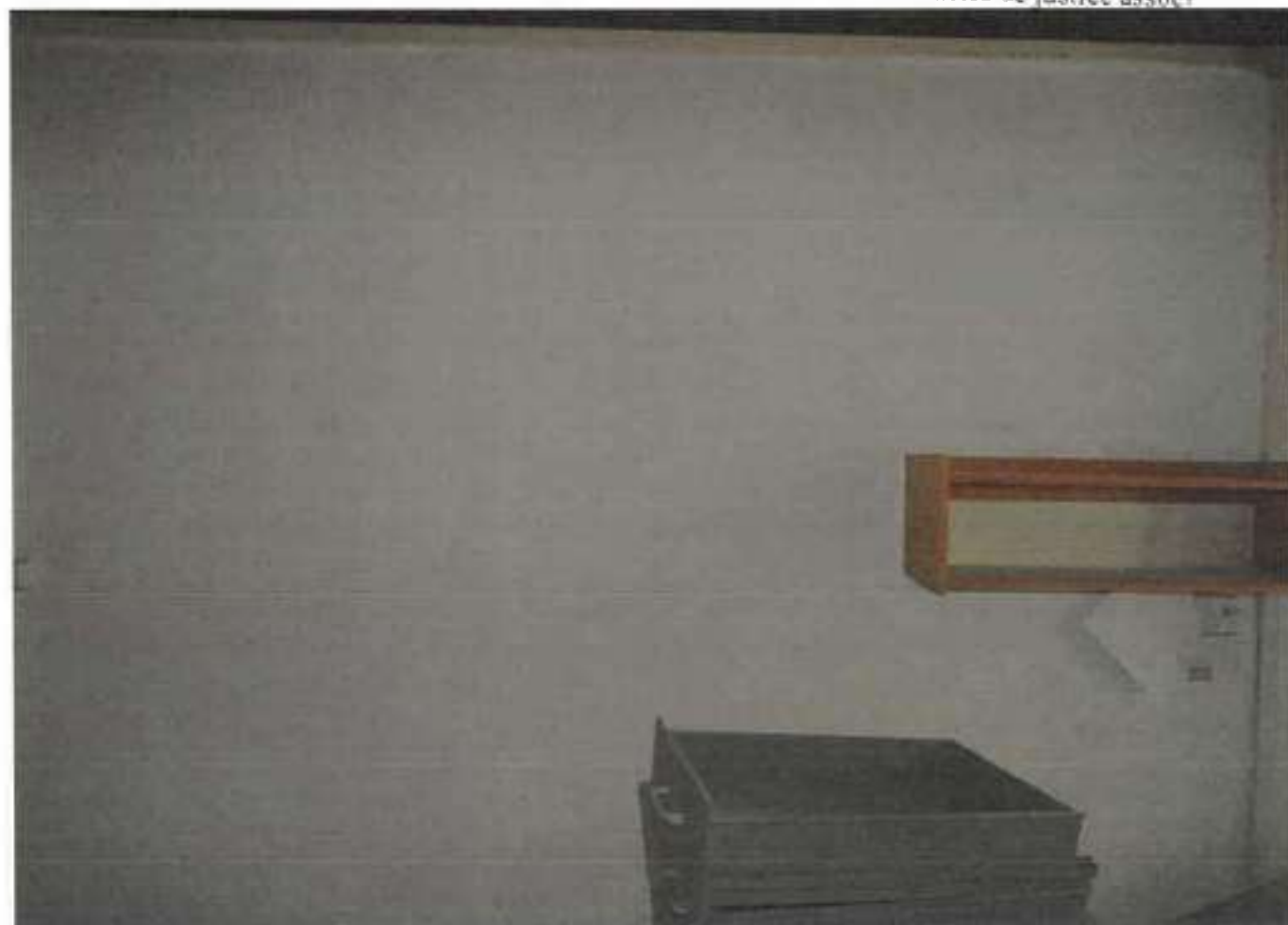


ASSOCIATION DES
 Huissiers de justice associe
 34500 BEZIER
 Tel : 04 67 28 13 00 - Fax : 04 67 28 00





Huissiers de justice associ



41



AS MAS JEREMIE LABOUE ET
Faisistes de justice associés
5 Rue Guibaud - 34500 BEZIEUX
Tél : 0467701100, Fax : 0467701107

42



43



MAS MAS JEREMIE LABORIE E
Huissiers de justice associe
3 Rue Guibal - 34500 BEZIEF
Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 43 00

44



45



ANIMAS TEREVIA LABOUR
missier de justice associé
1 Rue Goudal - 34500 BEZIERS
T. 04 67 84 70 00

46



47



MAS JEREMIE LABORIE E
Huissiers de justice associé
1 Rue Guibal - 34500 BEZIE
Tel : 04 67 22 43 00 - Fax : 04 67 24 00

48





Avocats de justice associés
1 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 22 43 00 - Fax : 04 67 22 00 01



51



ASMAS JEREMIE LABOMIE
Huissiers de justice associé
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tel : 04 67 28 41 00 - Fax : 04 67 28 41 09

52





Huissiers de justice associés
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél : 04 72 24 43 00 - Fax : 04 72 21 00





04 67 28 43 00 (JOURNÉE)
 04 67 28 43 00 (NIGHT)
 1 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 04 67 28 43 00 - Fax - 04 67 28 43 01





MAS JEREMIE LABORIE L
inspectors de justice associe
J Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tel : 04 67 28 41 00 - Fax : 04 67 28 41 00



MAS MAS JEREMIE LABORIE E.
Huissiers de justice associe
1 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 43 01







SAS MAS JEREMIE LABORIE ET
Huissiers de justice associé



34500 BEZIE
04 77 94 21 00 - Fax - 01 67 72



AS MAS JEREMIE LABOUREE
Huissiers de justice associe
3 Rue Guibal 34500 BEZIER
T 04 67 28 41 00 - Fax 04 67 28 41 00





AS MAC JEREM
huissiers de justice associé





SAS MIASTEREMIE LABOUREL
Huissiers de justice associé





AS MAS JEREMIE LABOPIE EV
 Ministère de justice 2507
 Rue Guibai • 34500 BEZIERS
 Tél: 04 34 30 37 00 • Fax: 04 34 30 37 01





YVES LAURENT LABORIE EV
 JURISTES de justice associe
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
 Tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 10 00





ASMA VERMOREL
 Agence Immobilière

3 Rue Guibal - 34500 BEZIEU





ANTHONY LA BOURIE EN
Huissiers de justice associe



87



SAS MARY JEROME ENBOBIEY
 Huissiers de justice associé
 3 Rue Cabral - 34500 BEZIER
 Tél. 04 67 54 45 00 - Fax. 04 67 54 45 01





Huissiers de justice associé





huissiers de justice associés





MAS JEREMIE LABORIE

huissiers de justice associés

Rue Guibal - 34500 BEZIERS

04 67 78 45 00 - Fax 04 67 78 45 01







ASMA JEREMIE LABORIE CV
 Association de parents d'élèves
 3 Rue Guibai - 34500 BEZIERES
 Tél. : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 00 00





MAS JEREMIE LAIGRIEUX
 Huissiers de justice associe
 3 Rue Guiney - 14500 BEZIEUX
 TEL : 03 57 20 43 00 - FAX : 03 57 28 00





ASMAS JEROME LABORIE
Associés de justice associé





ASIAS JEREMIE LABORIE E



97



MAS JEREMIE LABORIE
Huissiers de justice associé
3, Rue Gaubert - 34500 BEZIEF
T - 04 87 38 43 00 - Fax - 04 87 38 43 01

98

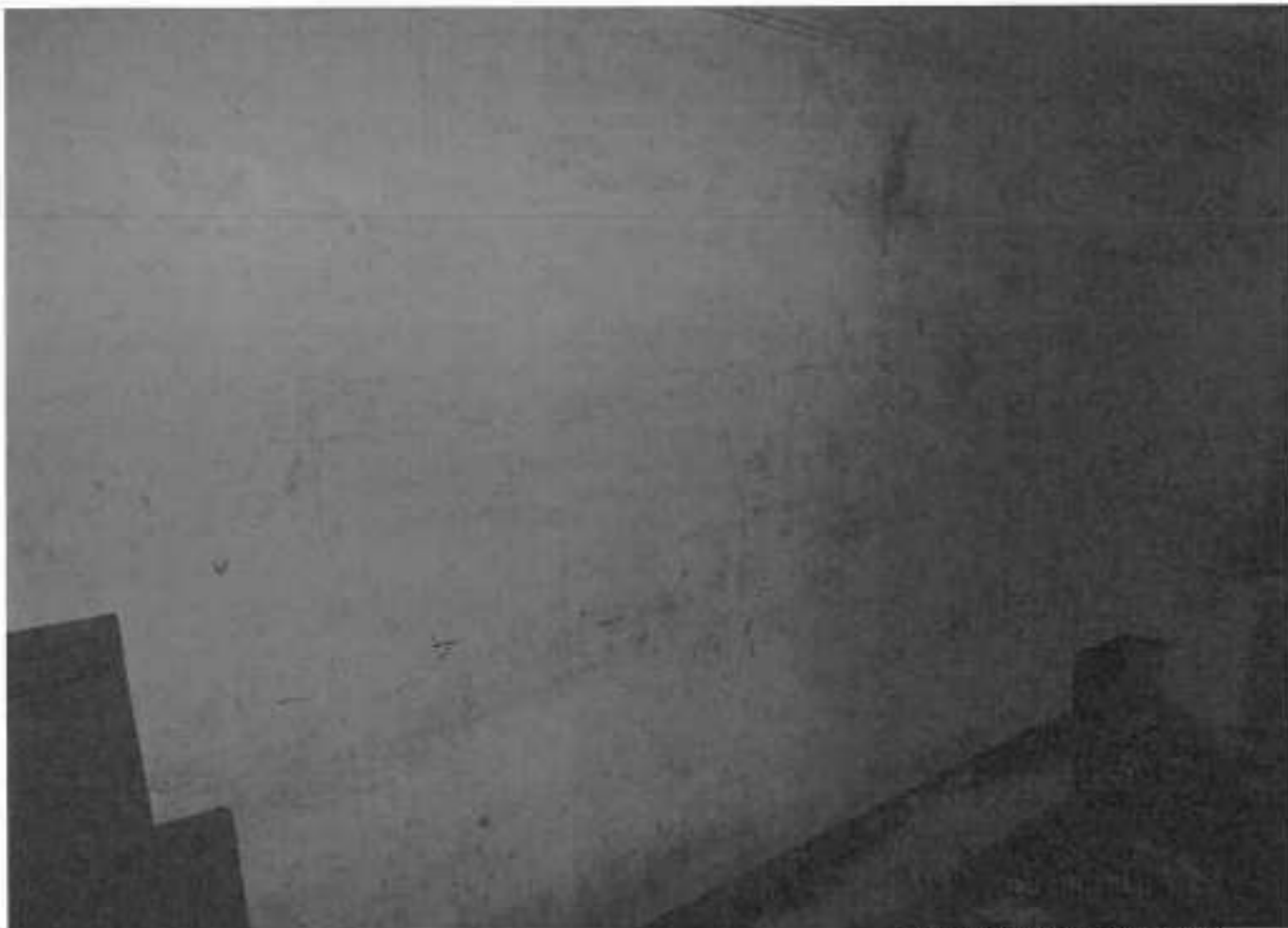




AS MAS JEREMIE LABORIEUX
huissiers de justice associe



101



Ministère de justice associé
3 Rue Gahai - 34500 BEZIERS
Tél: 04 67 25 43 01 - Fax: 04 67 25 43 02

102



103



AS MAS JEREMIE LABRIE CA
Ministres de Justice associe
1 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél : 04 34 30 24 00 - Fax : 04 34 30 24 01

104



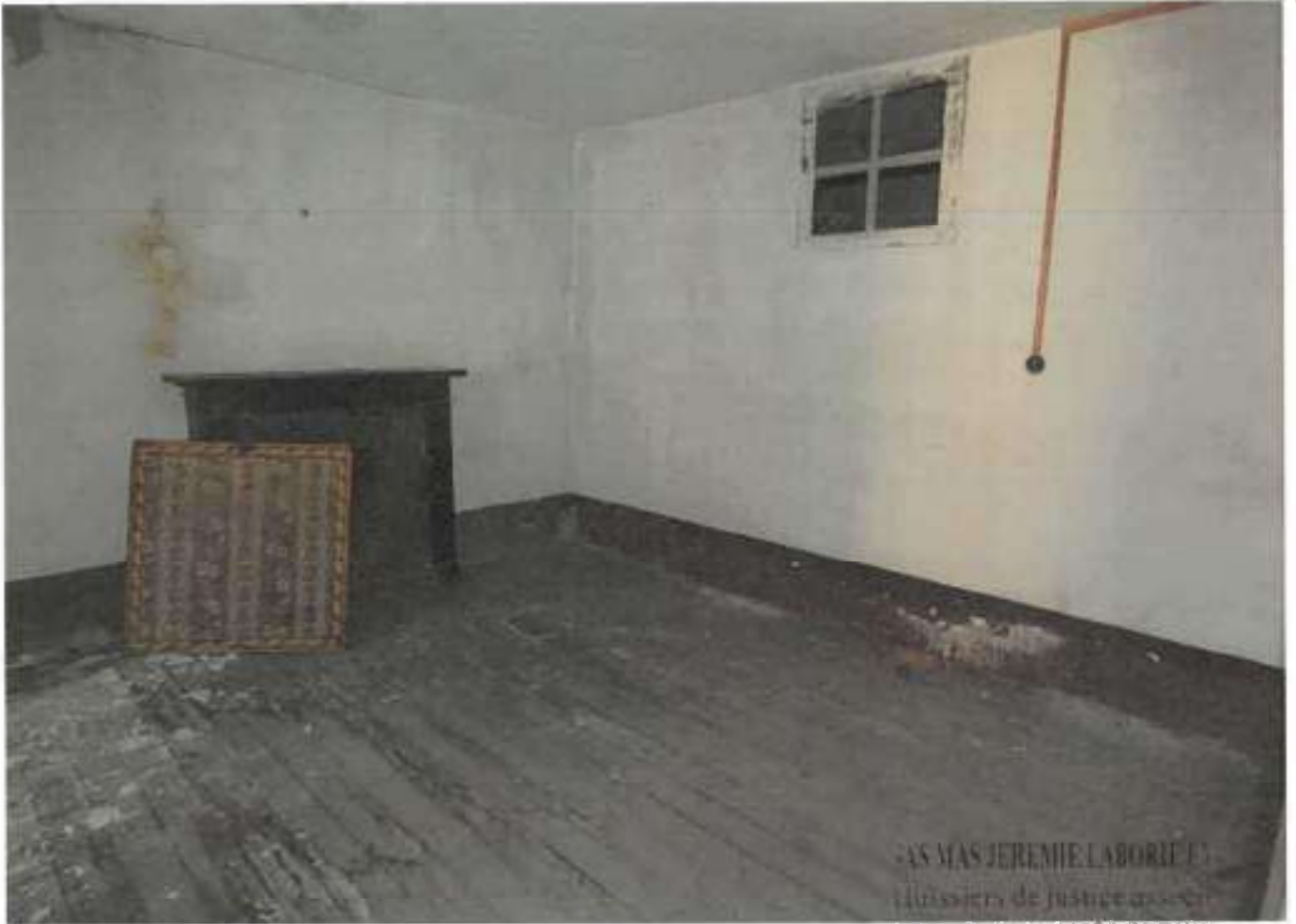


MAS JEREMIE LABORIE
 Huissiers de justice assoc.
 Rue Guibal - 34500 ELZIL
 04 77 28 41 00



MAS JEREMIE LABORIE
 Huissiers de justice assoc.
 Rue Guibal - 34500 ELZIL
 04 77 28 41 00

107



AS MAS JEREMIE LABOUREL
 Mandataires de Justice associés
 3 Rue Guibar - 34500 BEZIEK
 TEL. 04 67 76 43 00 - FAX 04 67 76 43 01

108





SAS MAS JEREMIE LABOURET
 : artisans de justice asociele
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERS
 tel : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 43 01





AS MAS JEREMIE LABORIE EVL
 Louissiers de justice usceerics
 3 Rue Guibal - 34500 BEZIERES



113



AS MAS JE RENIE LABORIE EV.

114



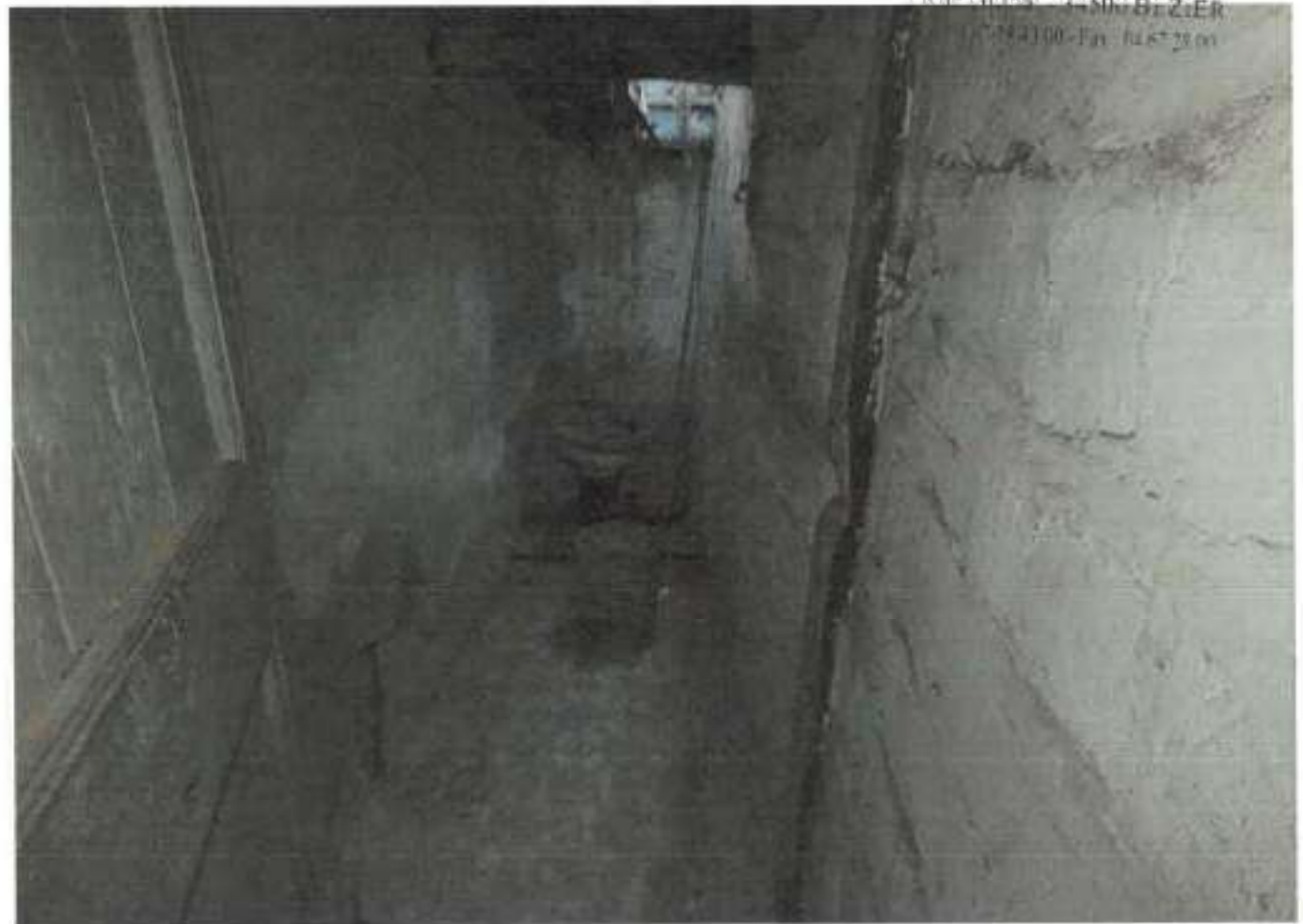
huissiers de justice as
Rue Guibal - 34500 BELLER
0447 54100 - F. 0447 54100

115



MUS JEROME LABORIE ET
Cabinet de Justice Associe
Rue Central - 34500 BEZIERS
07 44 41 00 - Fax 04 67 28 00

116



117



AS MAJ JEREMIE LABORIE EA

118



Moussiers de justice associé
3 Rue Guibal - 34500 BEZIER
Tél : 04 67 28 43 00 - Fax : 04 67 28 61 01